

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 109.

N'a pas pris part au vote : M. M'HADJOU
Nombre de votants : 38 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 38
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-137

OBJET : 2026 DVD 64 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » – Subventions aux associations (25 000 euros)

M. BOULARD : La parole est à Christophe Ledran, adjoint au Maire en charge de l'espace public, aménagements et suivi des chantiers, des mobilités, de la prévention routière, des Plans Vélos et Piétons, de la propreté et de la lutte contre les pollutions, et du conseil de quartier Pereire - Malesherbes.

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération portant sur l'attribution de huit subventions à des associations pour un montant de 25 000 euros sur tout Paris, dans le but de promouvoir l'apaisement et le partage de l'espace public. Une subvention de 4 000 euros est proposée d'être attribuée à l'association 60 Millions de Piétons, que nous connaissons bien dans le 17^e arrondissement. Cette association est l'un des partenaires engagés du Comité Piétons du 17^e, le premier Comité piétons parisien.

L'association 60 Millions de Piétons souhaite poursuivre la mise au point d'une grille de marchabilité sur les passages piétons et les aménagements cyclables dans le 17^e arrondissement. Pour ce faire, elle réalisera des tests de cette grille d'évaluation, puis élaborera une grille de la marchabilité des trottoirs pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Ces actions sont parfaitement en ligne avec les objectifs du Plan Piéton du 17^e arrondissement, qui sera élaboré avec la réinstallation du comité piéton du 17^e. Celui-ci fera l'objet d'un renouvellement de ses membres. L'appel à candidatures sera lancé en septembre et sa réinstallation se déroulera début novembre.

Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;
Vu la délibération 2023 SG 51 en date du 13 juillet 2023 approuvant le Code de la rue ;
Vu la délibération 2023 DVD 120 en date du 18 décembre 2023 approuvant le plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! » ;
Vu le projet de délibération du Conseil de Paris, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer nombre de huit conventions avec huit associations pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'apaisement et du partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » ;*

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DVD 64.

Nombre de votants : 39 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-138

OBJET : 2026 DVD 65 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien – Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées

M. LEDRAN : Il s'agit également d'une série de subventions à des associations pour un montant global de 24 500 euros sur tout Paris. Ce sont des associations qui interviennent dans le domaine de la mise en œuvre d'actions de sensibilisation destinées à l'amélioration de la sécurité routière, et en particulier des déplacements des piétons, notamment des personnes les plus vulnérables.

Dans le cadre de cet ensemble de subventions, se trouve présente La Prévention Routière pour un montant de 9 500 euros. La Prévention Routière est l'une des plus anciennes associations dans le domaine de la sécurité routière. Elle agit pour réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation, quels que soient les modes de déplacement (voitures, motos, vélos, engins de déplacement personnel motorisés ou non, ou marche) et les voies utilisés (rues, routes ou autoroutes). De nombreuses actions de sensibilisation sur ces questions sont notamment adressées à l'attention des élèves, des collégiens, des lycéens et des seniors.

Une autre association s'appelle Wimoov, pour laquelle il est proposé l'attribution d'un montant de 14 908 euros. Cette association mène des actions de prévention en faveur de la sécurité des piétons, en particulier des publics fragiles et vulnérables. Elle œuvre également à la sécurisation des déplacements piétons, notamment à travers l'émergence de nouvelles mobilités douces, actives et responsables, ainsi qu'auprès des populations présentant des comportements de consommation à risque.

La dernière association s'appelle Avenir Santé France, pour un montant de 5 000 euros. Cette association développe des actions de terrain visant la prévention et la réduction des risques d'accidents de la circulation chez les 15-24 ans. Il faut savoir que les accidents de la route représentent la première cause de mortalité chez les jeunes de cette tranche d'âge.

Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions avec trois associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de la stratégie sécurité routière ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DVD 65.

Nombre de votants : 39 dont 9 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-139

OBJET : 2026 DVD 66 Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable – Subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations

M. LEDRAN : La Ville de Paris accompagne depuis plusieurs années des acteurs économiques vers des solutions de livraison silencieuse. Des expérimentations ont notamment été pilotées en collaboration avec l'association Certibruit et le Club Déméter. Dans ce contexte, deux associations prétendent à une subvention.

La première association concernée est Les Boîtes à Vélo, pour un montant de 25 000 euros. Cette association accompagne les entreprises ou les collectivités vers la cyclomobilité professionnelle. Son projet vise à accélérer la conversion de leurs flottes et d'avoir ainsi recours aux cyclo-logisticiens, pour accélérer l'usage professionnel du vélo-cargo sur le territoire parisien.

Une subvention de 25 000 euros est également attribuée à cette association afin qu'elle poursuive la promotion de l'usage du vélo-cargo auprès des professionnels et les sensibilise à la transition écologique. Elle rassemble les collectivités, les institutions, les entreprises et le grand public à travers le Congrès national des Boîtes à Vélo, qu'elle organise chaque année.

La deuxième association est Certibruit, que nous connaissons bien, pour un montant de 5 000 euros. Elle a été créée en 2012 et comporte trois membres fondateurs, dont la Semmaris à Rungis, le Centre d'information sur le bruit (CIDB), dont le siège national est à Paris dans le 17^e arrondissement, et le Laboratoire national de métrologie et d'essais. Certibruit propose l'accompagnement des professionnels pour des livraisons en horaires décalés. Elle mène des actions dans le domaine du bruit dans l'environnement, dans le cadre des activités de transport de fret et de livraison en milieu urbain. Cette association a également un label distinctif permettant la reconnaissance auprès des collectivités locales et des riverains de leur engagement dans un cercle vertueux pour l'environnement, en ayant recours à des véhicules et du matériel de manutention de faibles émissions sonores.

Je vous prie de bien vouloir émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu la délibération en date du 11 juillet 2022 approuvant la stratégie logistique urbaine durable de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions avec deux associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de la stratégie logistique ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DVD 66.

Nombre de votants : 39 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-140

OBJET : 2026 DVD 68 Plan Vélo – Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 euros en investissement) et conventions associées

M. LEDRAN : Il s'agit d'une subvention destinée à différentes associations, pour un montant global de 240 000 euros à l'échelle de Paris. Dans le cadre du Plan Vélo 2021-2026, toujours en vigueur, au-delà des aménagements d'infrastructures structurants, un volet « Culture vélo » est consacré au soutien d'actions favorisant la pratique et l'apprentissage du vélo en milieu urbain dense. Ce volet permet d'attribuer des subventions à des associations œuvrant notamment au travers de vélo-écoles et du développement de services liés à l'entretien et à l'autoréparation.

À ce titre, il nous est proposé aujourd'hui d'attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations parisiennes, dont certaines interviennent plus particulièrement sur le territoire du 17^e arrondissement. Nous les connaissons bien puisque deux de ces trois associations sont membres du comité vélo du 17^e.

La première association concernée est Séjour Sportif et Solidaire, mieux connue sous le nom de La Ressourcerie sportive, située dans un quartier populaire. Elle organise des séances de vélo-école et de remise en selle. Un montant de 3 500 euros est proposé à votre vote.

Un montant de 22 000 euros est proposé pour une autre association, également membre du comité vélo : Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB), première association cycliste créée en France. Cette association a pour vocation de sensibiliser les usagers de la route aux enjeux de la sécurité routière et à la prévention des accidents. MDB organise des cours de vélo au sein de l'école du vélo sur le territoire du 17^e arrondissement. Elle organise également une grande randonnée, la Convergence Francilienne, le plus grand rassemblement de cyclistes en Île-de-France, qui traverse chaque année, depuis trois ans, le 17^e arrondissement au mois de mai. Elle organise aussi des bourses aux vélos et

sensibilise aux enjeux de la sécurité routière.

La troisième association est RéPAR, le réseau des ateliers d'autopartage solidaires présent dans tout Paris, notamment dans les quartiers populaires. Son rôle consiste à accompagner les porteurs de projets d'ateliers d'autoréparation dans la conception, l'ingénierie de projet, la coordination et la programmation de projets à l'échelle du territoire dans son ensemble. Toutes ses actions participent pleinement aux objectifs de ce qui sera le Plan Vélo du 17^e arrondissement, qui sera construit avec la réinstallation du comité vélo du 17^e arrondissement, à l'instar du comité piéton. Celui-ci fera également l'objet d'un renouvellement de ses membres. L'appel à candidatures sera lancé en septembre et sa réinstallation se fera début novembre.

Je vous prie de bien vouloir émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;
Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations suivantes : 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Accueil Goutte d'Or ; À vélo sans âge ; Axes Pluriels ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris – Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Animation Vélo Solidaire ; De Monblemont ; École des Métiers du Vélo ; Études et Chantiers Solicycle ; La Course des Triporteurs ; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Mieux se Déplacer à Bicyclette ; Paillettes et Cambouis ; Paris Université Club ; Régie de Quartier du 19^e ; RéPAR ; Rosa-Parks Paris ; Solidarité Roquette ; Speals ; Vélo École du 20^e et Womenability des conventions ou des avenants venant modifier des conventions pluriannuelles leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;*

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DVD 68.

Nombre de votants : 39 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-141

OBJET : 2026 DPE 25 Subventions (34 700 euros) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité

M. BOULARD : La délibération est présentée par Jean-Philippe Luce, conseiller d'arrondissement délégué aux relations avec la RATP, la SNCF, Île-de-France Mobilités, à l'économie circulaire et à la gestion des déchets

M. LUCE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, depuis deux ans, la Ville de Paris doit proposer aux Parisiens une solution de gestion des biodéchets à travers trois axes principaux : les points d'apport volontaire, le Trilib' et le compostage de quartier de proximité. La délibération proposée ce soir vise à accompagner trois associations encadrant la gestion du compostage de proximité, notamment afin de prévenir l'apparition de nuisibles. En effet, un compostage mal utilisé, mal entretenu ou mal géré peut malheureusement favoriser leur présence.

Cinq associations avaient été identifiées l'année dernière, et trois d'entre elles sollicitent à nouveau une subvention cette année. Il s'agit de Ric Rac, Zero Waste Paris et L'Accueillette du 9^e, qui propose cette année d'intervenir sur le 17^e arrondissement pour mener des actions d'animation et organiser des conférences sur la gestion du compostage. La subvention totale proposée est de 34 700 euros, dont 25 000 euros pour L'Accueillette du 9^e.

Malgré le fait que nous n'ayons pas été sollicités en amont par l'association, nous proposerons un vote favorable à cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris 2024-2030 ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 34 700 euros aux structures : L'Accueilllette du 9e (Paris Centre, 8e, 9e, 10e, 12e, 17 et 18e), Ric Rac (19e), et Zéro Waste Paris (5e, 6e, 7e, 13e, 14e, 15e) et de lui autoriser à signer les conventions passées avec ces structures ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Philippe LUCE, Conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DPE 25.

Nombre de votants : 39 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-142

OBJET : 2026 DJS 163 Subventions (161 500 euros), conventions et avenants avec 9 associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits

M. BOULARD : La délibération est présentée par Rakib M'Hadjou, conseiller d'arrondissement délégué à la jeunesse.

M. M'HADJOU : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits. Notre arrondissement est concerné par l'association Réel Symbolique Imaginaire La Ressource. La subvention qui lui est attribuée est d'un montant global de 13 000 euros pour ses deux projets : le premier « Être Jeune à Paris en 2026 » à hauteur de 10 000 euros et le second « Citoyenneté et République » à hauteur de 3 000 euros. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. RSI La Ressource, au centre Kirikou du boulevard Bessières, est une association que vous connaissez bien.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;
Vu le projet de délibération par lequel le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 9 associations œuvrant pour la Jeunesse ;*

Sur le rapport présenté par M. Rakib M'HADJOU, Conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DJS 163.

Nombre de votants : 39 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-143

OBJET : 2026 DJS 164 Subventions (254 000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

M. M'HADJOU : Cette délibération porte sur une subvention au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

Notre arrondissement est concerné par deux associations. Le premier est l'Atelier éducatif, culturel et sportif (AECS), avec une subvention de 1 000 euros pour son action « Éducation et développement des compétences ». La seconde convention concerne Paris 18 United, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 euros pour son projet d'accompagnement à l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans à travers le sport.

Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Pour être complet, il y avait également l'association Des Jeunes et des Lettres, pour son projet au lycée Balzac, l'association ACTURE, pour un projet de formation des jeunes aux outils numériques, l'association Culture Prioritaire, dont le siège est situé à Courbevoie mais qui agit dans le 17^e, pour ses actions en faveur de l'égalité des chances des jeunes, ainsi que l'association E-Graine Île-de-France.

Même si le siège de ces associations n'est pas situé dans le 17^e arrondissement, Monsieur le Conseiller, leurs actions sont menées sur notre territoire.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;
Vu le projet de délibération par lequel le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 55 associations œuvrant pour la Jeunesse ;*

Sur le rapport présenté par M. Rakib M'HADJOU, Conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DJS 164.

Nombre de votants : 39 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-144

OBJET : 2026 DJS 165 Subventions (204 500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

M. M'HADJOU : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur une subvention au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes. Notre arrondissement est concerné par trois structures.

La première subvention est attribuée au CEPIJE Ozanam, pour un montant de 1 000 euros, au titre de son projet « Sors de ta bulle – Vie en société », dans le cadre de la campagne de subventions 2026 en faveur de la jeunesse.

La seconde subvention est attribuée au Centre social et culturel Porte Pouchet, pour un montant de 1 000 euros au titre de son projet « Aller à la rencontre de l'autre ».

La troisième structure est l'association Concordia, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros pour son projet « Team'SOL – Les jeunes contre la précarité ».

Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2511-1 et suivants ;
Vu le projet de délibération, par lequel le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 59 associations œuvrant pour la Jeunesse ;*

Sur le rapport présenté par M. Rakib M'HADJOU, Conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DJS 165.

Nombre de votants : 39 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-145

OBJET : 2026 DJS 166 Subventions (278 500 euros), conventions et avenants avec 83 associations (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) pour l'accès des jeunes à la culture au sport et vacances

M. BOULARD : M. M'Hadjou présentera cette délibération, puis quittera la salle avant le vote.

M. M'HADJOU : Notre arrondissement est concerné par deux associations. La première est CEPIJE Ozanam, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros au titre de son action « Sors de ta bulle – Sport et Loisirs ». La seconde est l'association Jeunesse Parisienne 75, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant global de 4 000 euros pour deux projets : « Court-métrage jeunes », à hauteur de 2 000 euros, et « PDA Summer Cup », à hauteur de 2 000 euros.

Je tiens à préciser que je me déporte du vote, pour les mêmes raisons que celles déjà évoquées, et que je quitte la salle le temps du vote.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 84 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par M. Rakib M'HADJOU, Conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DJS 166.

N'a pas pris part au vote : M. M'HADJOU

Nombre de votants : 38 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 38

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-146

OBJET : 2026 DAC 262 Subventions (27 000 euros) à onze associations historiques dans le cadre de onze conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025.

M. BOULARD : Michel Terrioux présente cette délibération, notre conseiller d'arrondissement délégué à la politique mémorielle, à la citoyenneté, aux affaires funéraires et au patrimoine.

M. TERRIOUX : Merci Monsieur le Maire. Cette subvention concerne la Société historique et archéologique des 8^e et 17^e arrondissements. Cette société a été créée en 1899. C'est une société savante consacrée à l'étude, la valorisation et la diffusion de l'histoire des deux arrondissements. Initialement centrée sur le 8^e arrondissement, elle a étendu son champ d'action au 17^e arrondissement en 1904. Elle est hébergée à la mairie du 8^e arrondissement. L'association a pour ambition de faire connaître les sites, monuments et personnalités des 8^e et 17^e arrondissements et de contribuer à la valorisation de leur patrimoine culturel.

Le programme 2026 de la Société historique et archéologique des 8^e et 17^e arrondissements prévoit une conférence sur Colette, Spontini, les Rothschild et Gustave Doré, ainsi que des visites du musée Galliera, de la gare Saint-Lazare et de l'Hôtel de Toulouse. Quelques chiffres : l'association compte 90 adhérents. Sa situation financière est déficitaire depuis de nombreuses années. Nous avons les chiffres de 2004, le résultat était de -1 819 euros. En 2023, le déficit était de -1 977 euros. Si nous ajoutons la subvention de 2 000 euros de la Ville de Paris au résultat négatif de 1 819 euros, nous obtenons 3 819 euros. Rapporté à un total de charges de 11 157 euros, ce montant représente 34 % du total des charges.

En conclusion, l'activité de cette association, qui est très confidentielle, est lourdement déficitaire. Une réorganisation paraît indispensable, sans laquelle sa pérennité semble compromise. Je propose, dans cette perspective, de lui attribuer une subvention de 2 000 euros.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu les onze conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec la Ville de Paris en 2025 ;

Vu le projet de délibération par lequel monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à onze associations historiques ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, Conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DAC 262.

Nombre de votants : 39 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-147

OBJET : V172026039 Vœu relatif à la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens

Présenté par Geoffroy Boulard, Jamila Serfati et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Nous avons terminé l'examen des délibérations. Nous allons maintenant examiner une dizaine de vœux non rattachés. Je vais présenter le premier, qui concerne la majorité d'arrondissement et porte sur la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens.

C'est un sujet sensible, car il touche directement au quotidien des familles, à la continuité des parcours scolaires, à l'équilibre de nos établissements et à l'égalité des chances. Nous le savons tous, la compétence en matière de révision de la sectorisation relève du Rectorat de Paris et de la Direction académique des services de l'Éducation nationale. La Ville de Paris, en tant que collectivité de rattachement des collèges, ne peut pas rester simple spectatrice lorsque des tensions apparaissent dans la répartition des effectifs.

Durant ces derniers mois, plusieurs situations ont montré les limites de la carte actuelle. Des familles sont très inquiètes et certains établissements se sont retrouvés sous tension. L'ouverture ponctuelle de divisions supplémentaires a parfois permis de répondre à l'urgence. Cette solution était certainement nécessaire, mais elle ne peut constituer une méthode durable.

Notre vœu demande d'anticiper en ouvrant un travail sérieux et objectif, à partir des effectifs actuels et prévisionnels, école par école et collège par collège. Il ne s'agit pas de déplacer un problème d'un établissement vers un autre, d'un arrondissement vers un autre, mais bien de rechercher un meilleur équilibre global. Une sectorisation adaptée est la garantie de meilleures conditions d'apprentissage, de moindres contraintes pour les équipes éducatives, du maintien des options proposées et d'une plus grande attractivité des établissements publics. C'est essentiel si nous voulons conforter la confiance des familles dans le service public de l'éducation et favoriser une mixité sociale réelle, équilibrée et durable entre les collèges.

Nous demandons que le Maire de Paris saisisse officiellement le Rectorat et la DASEN afin qu'une révision de la sectorisation des collèges publics parisiens soit engagée, en associant la Ville et les mairies d'arrondissement concernées, comme cela a été le cas il y a une dizaine d'années. Il s'agit d'une demande de bon sens, de responsabilité et d'anticipation au service des familles et des élèves des établissements publics.

Vous connaissez les évolutions très fluctuantes de la démographie scolaire. Le ministre a évoqué une évolution « sismique » dans les prochaines années. Nous devons donc anticiper afin de préserver nos collèges publics à l'échelle parisienne.

Explication de vote, Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Merci Monsieur le Maire. Nous partageons ce constat et la nécessité de réviser la carte scolaire. Les discussions avec le Rectorat et la Mairie de Paris sont déjà engagées. Cette révision est programmée. Vous serez, comme il y a dix ans, consultés et associés autant que possible aux échanges.

Néanmoins, je souhaite rappeler que les difficultés rencontrées, notamment à l'entrée en sixième dans les collèges, résultent également de choix budgétaires de l'Éducation nationale. La baisse des dotations conduit à des fermetures de classes, avec des conséquences directes pour les enfants et les familles. Vous soutenez ainsi la politique gouvernementale à l'origine de ces choix.

La semaine dernière, le Rectorat a prévu 92 suppressions de postes à temps plein et un solde de 41 fermetures de divisions, avec 10 ouvertures seulement, soit 51 fermetures de divisions. Concrètement, cela signifie que certains élèves, entre 10 et 20 par établissement, peuvent parfois devoir être orientés vers un autre établissement que celui de leur secteur. Cette situation est bien la conséquence de choix politiques et de la baisse des moyens consacrés aux services publics, notamment à l'Éducation nationale, depuis dix ans, sous des gouvernements que vous soutenez la plupart du temps. Il existe donc certaines contradictions. Nous nous abstiendrons, étant donné que la Mairie de Paris l'a déjà prévu.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote, Alix Bougeret, pour la majorité.

Mme BOUGERET : Une petite explication de vote et un témoignage, car il y a 10 ans, j'étais adjointe aux affaires scolaires. À l'époque, cette même révision de la sectorisation des collèges nous avait conduits à découvrir, le 3 juillet, la nouvelle sectorisation proposée par la Ville de Paris. J'espère que ce vœu permettra d'anticiper les discussions avec le Rectorat et la Ville de Paris en vue de la rentrée de septembre.

M. BOULARD : Merci. La parole est à Xavier Knowles même si ceci représente une entorse au règlement.

M. KNOWLES : Je vous remercie, Monsieur le Maire. J'ai bien entendu les motivations de ma collègue concernant leur abstention. Il est vrai que l'investissement dans l'Éducation nationale n'est pas à la hauteur de nos attentes, mais il s'agit ici de la sectorisation, ce qui constitue un sujet différent. Je suis partisan d'écologie positive. Je ne suivrai pas la politique gouvernementale, mais je suivrai Monsieur le Maire, qui ne la suit pas en matière d'investissements dans l'Éducation nationale. Nous pouvons le constater à plusieurs reprises. Je l'ai indiqué, la loi de finances concernant les établissements scolaires, notamment les lycées et les collèges, les plus directement concernés, ne relève pas du même sujet que la sectorisation.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que la Ville de Paris est la collectivité de rattachement des collèges publics parisiens ;

Considérant que la sectorisation des collèges publics relève de la compétence de l'autorité académique, sous l'égide du Rectorat de Paris et de la Direction académique des services de l'Éducation nationale ;

Considérant que la sectorisation constitue un enjeu essentiel d'égalité d'accès au service public de l'éducation, de bonne répartition des effectifs entre établissements et de stabilité des parcours scolaires des élèves ;

Considérant que plusieurs collèges du 17^e arrondissement et limitrophes connaissent des évolutions d'effectifs qui appellent une analyse actualisée de leur périmètre de recrutement ;

Considérant que les tensions constatées ces derniers mois sur certaines entrées en 6^e ont mis en évidence la nécessité d'anticiper davantage les conséquences démographiques et scolaires de la sectorisation actuelle ;

Considérant que l'ouverture ponctuelle de divisions supplémentaires peut répondre à une urgence de rentrée, mais ne saurait se substituer à une réflexion structurelle permettant d'assurer un équilibre durable entre les collèges concernés ;

Considérant qu'une meilleure répartition des effectifs est indispensable pour garantir des conditions d'apprentissage satisfaisantes, préserver la diversité de l'offre pédagogique, maintenir les options et assurer un fonctionnement équilibré des établissements ;

Geoffroy Boulard, Jamila Serfati et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

1. La Maire de Paris demande officiellement au Rectorat de Paris et à la Direction académique des services de l'Éducation nationale d'engager une révision de la sectorisation des collèges publics parisiens ;

2. Cette révision s'appuie sur un diagnostic partagé des effectifs actuels et prévisionnels, école

par école et collège par collège, afin d'identifier les déséquilibres existants et les ajustements nécessaires ;

3. Le Rectorat associe à ce travail, outre la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement concernées ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026039 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 9 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

DÉLIBÉRATION N° 17-26-148

OBJET : V172026040 Vœu relatif à la mise en place d'un « Plan Grand chaud » à Paris

Présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec une série de vœux présentés par la majorité d'arrondissement. Je voulais revenir sur le récent épisode de canicule que nous venons de traverser. Nous avons pu faire le constat que la Ville de Paris n'était pas prête et semblait souvent découvrir l'évidence du réchauffement climatique et ses conséquences, malgré des plans et des communications à foison.

Le Maire de Paris, revenant sur la doctrine qui prévalait jusque-là, annonçait avec un certain fracas la livraison, sous trois jours, d'un climatiseur par école parisienne et par crèche municipale. Le lundi suivant, le 17^e arrondissement n'en recevait que sept pour 46 écoles publiques. Vous l'avez compris, nous ne pouvions pas en rester là. Il était urgent de maintenir le service public, notamment dans les écoles et les crèches.

Nous avons ainsi pu équiper l'ensemble des écoles, mais également les crèches, les clubs seniors et les services de la mairie en difficulté, afin de garantir un service public minimal. Nous avons acheté 90 climatiseurs pour un montant de 63 000 euros, financés sur notre dotation d'investissement. Cela a été complété par la suite par la Mairie de Paris qui a apporté des climatiseurs sur la fin de la période caniculaire que nous avons connue.

Nous avons également ouvert deux salles rafraîchies en mairie, qui accueillent plus de 300 personnes par jour. C'est également le cas cette semaine, avec des dispositions logistiques permettant de déplacer les mariages dans la salle Jacques Chirac, ventilée et non climatisée, contrairement à la salle Geneviève de Galard.

Nous avons mobilisé des partenaires afin d'accueillir les habitants souffrant de cette forte chaleur dans leurs appartements. Merci à Pierre Bourriaud, qui a travaillé sur ce sujet entre les deux périodes caniculaires, car nous les avions anticipées. Je souhaite également rappeler, en matière de solidarité, la mise en place rapide d'une cellule d'appels téléphoniques d'urgence destinée aux personnes les plus vulnérables.

Les cinq vœux que nous présentons aujourd'hui s'inscrivent dans la continuité de cet engagement et de cette action face à l'urgence climatique et au réchauffement climatique. La Ville de Paris ne peut plus se contenter de répondre uniquement dans l'urgence. Elle devra continuer à le faire lors des épisodes de canicule, mais elle ne peut pas se limiter à multiplier les annonces sans traduction concrète dans la vie quotidienne des habitants.

Nous savons que les épisodes de grandes chaleurs et de fortes chaleurs seront plus fréquents, plus longs, plus précoces et plus intenses. Nous savons aussi que leurs conséquences ne sont pas théoriques. Elles touchent nos enfants dans les écoles et les crèches, les personnes âgées dans les résidences seniors ou dans leur appartement lorsqu'elles sont isolées, les habitants des copropriétés privées, les locataires du parc social, les agents municipaux, les commerçants des marchés couverts et tous ceux qui travaillent ou vivent dans des bâtiments mal adaptés. Notre approche est simple et s'inscrit dans le cadre d'une écologie utile, concrète et positive qui protège, qui améliore réellement le quotidien et qui accompagne les habitants au lieu de leur imposer des contraintes sociologiques.

Ces vœux forment un ensemble cohérent : d'abord, un plan « Grand chaud » afin que la Ville dispose enfin d'une doctrine claire en cas de canicule. Il ne s'agit pas d'improviser à chaque épisode, mais de prévoir, arrondissement par arrondissement, les mesures à déclencher.

Ensuite, un plan d'urgence « Confort d'été », avec des crédits inscrits dès le budget 2027, afin d'agir rapidement :

installation de stores, films solaires, développement de la ventilation nocturne, pose de revêtements réfléchissants. Ce sont des solutions simples et sobres, souvent peu coûteuses et efficaces, qui peuvent changer les conditions d'accueil dans une classe, une crèche ou un club senior, par exemple.

Nous savons toutefois que l'urgence ne suffit pas. C'est pourquoi nous demandons un plan massif de rénovation thermique du patrimoine municipal, inscrit dans le Plan d'investissement de la mandature de la Ville de Paris. Nous demandons une inscription explicite, avec une ligne budgétaire dédiée. Nous portons la même exigence pour le parc social parisien. Il ne suffit pas de produire du logement social ; encore faut-il que ces logements soient habitables.

Enfin, nous n'oublions pas le parc privé, dans lequel vit la majorité des Parisiens, notamment au sein des copropriétés. L'enjeu est, là encore, de lever les blocages et d'accompagner les copropriétés dans leur transition et leur passage à l'acte.

C'est notre vision de l'écologie : non pas une écologie d'affichage, mais une écologie de résultats ; non pas une écologie qui oppose, mais une écologie qui rassemble tous ceux qui font Paris ; une écologie pragmatique, parce qu'elle part du réel ; une écologie positive, parce qu'elle propose des solutions.

Nous développons ces vœux avec Pierre Bourriaud, à qui je cède la parole.

M. BOURRIAUD : Comme Monsieur le Maire vient de le souligner, les épisodes de fortes chaleurs que nous venons de connaître ne relèvent plus de l'exception. Ils constituent désormais un véritable enjeu de santé publique, notamment pour les personnes âgées, les personnes fragiles, les jeunes enfants, mais aussi pour l'ensemble des agents qui assurent la continuité du service public.

Le premier vœu qui vous est proposé ne part pas d'une feuille blanche, il s'appuie sur les enseignements de ces dernières semaines et sur une conviction simple : nous devons passer d'une logique de réaction à une logique d'anticipation.

Dans le 17^e arrondissement, sous l'impulsion de Geoffroy Boulard, nous n'avons pas attendu. Dès les premiers jours de canicule, nous avons fait la cartographie d'espaces rafraîchis. Elle continue à s'enrichir de nouveaux lieux en recensant non seulement les équipements publics, mais aussi les partenaires privés susceptibles d'accueillir les habitants les plus vulnérables. Monsieur le Maire a également rappelé la commande et la livraison d'une centaine de climatiseurs dans nos écoles, nos crèches et nos clubs seniors, afin que chacun puisse disposer rapidement d'un véritable espace de fraîcheur. Ces initiatives montrent qu'il est possible d'agir vite. Elles méritent désormais d'être généralisées à l'échelle parisienne.

Ce vœu demande ainsi la mise en place d'un véritable Plan « Grand chaud », décliné dans chaque arrondissement, avec des procédures claires connues à l'avance et activées automatiquement selon le niveau d'alerte. Il appelle surtout à une meilleure anticipation autour de plusieurs priorités :

- une cartographie parisienne unique et actualisée des lieux rafraîchis, publics comme privés ;
- un accompagnement renforcé des personnes âgées isolées, notamment grâce au fichier REFLEX et aux réseaux de solidarité de proximité comme l'Heure Civique ;
- une meilleure préparation des écoles, des crèches, des centres de loisirs, des équipements sportifs et des établissements accueillant des publics fragiles ;
- l'identification en amont de lieux pouvant être mobilisés rapidement en cas de crise ;
- une meilleure protection des agents municipaux confrontés à ces épisodes de chaleur,
- une évaluation systématique après chaque épisode caniculaire afin d'améliorer en permanence notre réponse.

La canicule n'est plus un événement exceptionnel, c'est désormais un risque durable auquel notre ville doit s'adapter. Le 17^e a montré qu'il était possible d'agir rapidement. Nous souhaitons aujourd'hui que cette capacité d'initiative inspire un véritable effort parisien, plus coordonné, plus anticipé et protecteur pour tous.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote, Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Il a fait 40 degrés à Paris, et il s'agit d'un fait politique. Cette situation est la conséquence de choix politiques : pendant des années, les politiques écologiques ont été ignorées, critiquées et démantelées par les gouvernements de droite en France ainsi que par les gouvernements d'extrême droite en Europe et dans le monde. Mes camarades rappelleront ce que la Ville a fait depuis des années et ce qu'elle compte faire. J'aimerais rappeler que, personnellement, étant née en 2002, je vivrai toute ma vie les conséquences d'une crise écologique découlant de choix politiques.

Cette situation est le fruit de politiques pro-capital fondées sur une logique de croissance sans limite, d'accumulation des richesses entre les mains de quelques-uns et d'exploitation de nos ressources. Elle nous conduit aujourd'hui à l'impasse que nous vivons tous et que vous relevez dans l'ensemble de vos vœux. Il y a des morts lors de cette vague

de chaleur, comme il y en aura lors des prochaines. Ce sont d'abord les personnes les plus précaires, celles qui ont le moins contribué à la crise écologique que nous vivons. Ce sont notamment les personnes laissées à la rue par l'État et la préfecture de région, ici à Paris.

Aujourd'hui, vous demandez des plans ambitieux. Pour autant, vos alliés au gouvernement ont réduit, depuis des années, les moyens consacrés à la transition écologique, notamment dans notre collectivité. Je citerai le Fonds vert, indispensable à l'adaptation, qui a pourtant été fortement réduit. J'anticipe, ce fonds n'a jamais été un cadeau du gouvernement. Il résulte du regroupement de dispositifs qui existaient déjà auparavant. Pourtant, il ne cesse de diminuer, alors qu'il relève de la responsabilité de l'État d'investir.

Je voudrais terminer par quelques contradictions. Dans le 17^e, dernièrement, avec votre ami David Lisnard, vous avez passé le Code de l'environnement à la broyeuse. Je trouve assez étonnant de présenter des vœux affichant des ambitions en matière de transition écologique, alors qu'actuellement, il fait 40 degrés à Paris, voire bientôt 50 degrés.

M. BOULARD : Merci. C'est avec le Code que vous serez protégés. Vous nous faites des discours nationaux. La réalité est que vous habitez dans le 17^e et que nous parlons d'un plan concret pouvant être développé à l'échelle parisienne. Il est très bien de nous faire l'histoire politique depuis 25 ans. Toutefois, la réalité, Madame Ouvret, est qu'il y a eu des ministres de l'Environnement issus de votre formation politique dans les gouvernements de gauche depuis 2002. Je ne vais pas être désagréable, mais ils ont exercé ces fonctions en tant qu'écologistes. Je veux bien entendre que la responsabilité soit attribuée aux gouvernements de droite ou d'extrême droite, mais qu'elle ne soit jamais reconnue du côté de la gauche et des écologistes. Depuis 25 ans, des gouvernements de gauche comme de droite se sont succédé : chacun porte une part de responsabilité.

Le sujet est de savoir comment nous avançons. C'était le sens du vœu présenté par Pierre Bourriaud. Il faut un plan « Grand chaud » très concret et opérationnel, permettant aux agents de ne pas se poser de questions lorsqu'il y a, par exemple, trois ou quatre jours consécutifs à plus de 38 °C.

Nous attendons de votre part des réponses et des commentaires, et non de grandes généralités sur les politiques nationales. La réalité se situe dans nos quartiers, concrètement dans notre arrondissement de 160 000 habitants, et non à l'échelle nationale. Les agents ont besoin d'avoir des instructions claires et un mode opératoire qui pourrait s'étendre à toute la capitale. C'est sur ce sujet que nous attendions votre position et nous ne l'avons pas entendue. C'est dommage.

Explication de vote, Benjamin Mallo.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Personnellement, je ne vais pas politiser le dérèglement climatique. Je m'aligne plutôt sur l'aspect concret et local, comme vous l'avez dit. Je pense qu'une politique locale à l'échelle de chaque territoire peut nous amener à une grande politique nationale.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs et de canicule deviennent plus fréquents, plus longs, plus précoces et plus intenses ;

Considérant que Météo-France recense désormais 52 vagues de chaleur en France depuis 1947, dont deux tiers depuis le début du XXI^e siècle, et que la moitié des vagues de chaleur recensées depuis 1947 se sont produites après 2010 ;

Considérant que Santé publique France estime que, sur les neuf derniers étés, près de 40 000 décès sont attribuables à l'exposition à la chaleur sur l'ensemble de la période de surveillance estivale, dont 11 700 décès pendant les canicules ;

Considérant que l'Institut Paris Region estime que plus de 3,685 millions de Franciliens, soit 31 % de la population régionale, résident dans des îlots considérés comme fortement vulnérables à la chaleur, dont 845 000 personnes sensibles par l'âge, enfants de moins de 5 ans et personnes de plus de 65 ans ;

Considérant que l'étude de vulnérabilité intégrée au Plan Climat de Paris 2024-2030 relève que Paris connaît déjà une hausse importante des températures par rapport à l'ère préindustrielle et que cette évolution impose une adaptation accélérée des équipements publics, des espaces publics et de l'organisation municipale ;

Considérant que la mission d'information et d'évaluation "Paris à 50 °C" a souligné la nécessité d'anticiper des épisodes de chaleur extrême et de mieux adapter le bâti parisien, notamment les équipements accueillant des publics vulnérables ;

Considérant que les épisodes récents de forte chaleur ont montré que certains publics, en particulier les écoles, les crèches, les équipements sportifs, les résidences seniors, les clubs seniors et les structures d'hébergement, peuvent connaître des situations de surchauffe difficilement compatibles avec de bonnes conditions d'accueil ;

Considérant que la vague de chaleur de juin 2026 a conduit, à l'échelle nationale, à l'aménagement des horaires et à la fermeture de plusieurs centaines d'écoles et collèges,

montrant que la continuité du service public peut être directement affectée par les épisodes caniculaires ;

Considérant que certaines écoles parisiennes ont également dû demander aux familles, lorsque cela était possible, de garder leurs enfants à domicile, faute de conditions thermiques satisfaisantes ;

Considérant que la Ville de Paris a annoncé, en juin 2026, la commande de plus de 1 200 climatiseurs d'appoint pour les écoles parisiennes, évolution utile à court terme mais qui doit s'inscrire dans une doctrine plus lisible combinant urgence, sobriété, protections passives, ventilation, ombrage et rénovation du bâti ;

Considérant que l'expérience des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 a montré que des dispositifs de rafraîchissement pouvaient être déployés rapidement dans l'espace public, notamment avec l'installation de fontaines à boire et à brumiser ainsi que l'adaptation de certaines fontaines existantes ;

Considérant que Paris dispose déjà de ressources importantes, avec plus de 1 300 points de distribution d'eau potable, 175 fontaines brumisantes et de nombreux lieux frais ou rafraîchis, mais que ces ressources doivent être rendues plus lisibles, plus accessibles et mieux articulées avec les besoins des habitants ;

Considérant l'initiative engagée dans le 17e arrondissement consistant à établir une carte des lieux rafraîchis, incluant non seulement des équipements publics, mais aussi des lieux privés partenaires, notamment hôtels, entreprises, résidences ou établissements disposant d'espaces climatisés ou plus frais ;

Considérant que cette logique de partenariat public-privé de proximité permet d'élargir rapidement l'offre de refuges fraîcheur, sans attendre la réalisation de nouveaux équipements ;

Considérant que les personnes âgées, les personnes isolées, les personnes malades, les personnes en situation de handicap, les nourrissons, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes sans-abri, les travailleurs exposés et les sportifs constituent des publics particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs ;

Considérant que le fichier REFLEX de la Ville de Paris permet de contacter les personnes vulnérables inscrites en cas de forte chaleur, afin de prendre de leurs nouvelles, d'évaluer leurs besoins et de leur rappeler les bons gestes ; Considérant que la seule prise de contact téléphonique ne peut suffire lorsque certaines personnes âgées ou isolées rencontrent des difficultés de mobilité et doivent être accompagnées physiquement vers des lieux rafraîchis ;

Considérant l'intérêt de s'appuyer sur des dispositifs de solidarité de proximité, à l'image de l'Heure Civique dans le 17e arrondissement, afin de mobiliser des bénévoles pour des appels, des prises de nouvelles, des livraisons d'eau ou des accompagnements ponctuels ;

Considérant que les personnes sans-abri sont particulièrement exposées à la chaleur, faute d'accès régulier à l'eau, à l'ombre, aux sanitaires, aux soins et à des lieux de repos frais ;

Considérant que la Préfecture de Paris a renforcé en juin 2026 le plan d'hébergement d'urgence canicule, avec 427 places ouvertes à Paris, dont des places supplémentaires à l'École 42 dans le 17e arrondissement ;

Considérant que cette mobilisation doit être anticipée par le référencement préalable de lieux supplémentaires pouvant être ouverts dans des délais brefs, en lien avec la Préfecture, la Ville, les associations et les mairies d'arrondissement ;

Considérant la proposition de la mairie du 17e arrondissement de mettre à disposition une salle pour des mises à l'abri ponctuelles ou des temps de répit en journée, à l'image de son action pendant le Plan Grand froid ;

Considérant que les enfants et les nourrissons sont particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs, notamment dans les crèches, écoles maternelles, centres de loisirs, équipements sportifs et cours d'école insuffisamment ombragées ;

Considérant que certains pays, à l'instar de l'Espagne, expérimentent des outils de suivi permettant d'identifier les salles de classe en surchauffe pendant les vagues de chaleur, afin de mieux objectiver les situations et de prioriser les interventions ;

Considérant que les événements sportifs, culturels, festifs, associatifs ou commémoratifs organisés sur l'espace public ou dans des équipements municipaux doivent faire l'objet de règles lisibles permettant d'adapter les horaires, les jauges, les parcours, les dispositifs de secours, voire de reporter ou d'annuler lorsque la sécurité des participants ne peut être garantie ;

Considérant que les agents de la Ville de Paris assurent la continuité du service public dans des conditions parfois très difficiles lors des épisodes de fortes chaleurs, notamment les agents de propreté, des espaces verts, de la voirie, des équipements sportifs, des écoles, des crèches, des résidences seniors et des services d'accueil ;

Considérant que le décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur impose aux employeurs d'évaluer les risques liés à l'exposition des travailleurs aux épisodes de chaleur intense et de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer aux agents des conditions de travail supportables

tout en maintenant un haut niveau de service public ;

Considérant enfin que les parcs, jardins, squares et cours oasis constituent des refuges de fraîcheur indispensables en période de canicule, mais que leur ouverture élargie doit s'accompagner d'une sécurisation adaptée, en lien avec les services compétents ;

Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

1. La Ville de Paris élabore un "Plan grand chaud" parisien clair, partagé et opérationnel, décliné arrondissement par arrondissement, associant a minima la Ville, la Préfecture de Police, la Préfecture de Paris, les mairies d'arrondissement, les services sociaux, les bailleurs.

2. Ce plan précise, par niveau de vigilance, les mesures à déclencher automatiquement, notamment pour les écoles, crèches, centres de loisirs, équipements sportifs, EHPAD, résidences et clubs seniors, bibliothèques, mairies, équipements culturels, structures d'hébergement.

3. Une carte unique, lisible et actualisée des lieux rafraîchis, îlots de fraîcheur, fontaines et points d'eau soit mise à disposition des habitants, avec une déclinaison par arrondissement, en version numérique et en version imprimable.

4. Cette carte intègre non seulement les bâtiments et équipements publics, mais aussi les lieux privés partenaires, à l'image de l'initiative engagée dans le 17e arrondissement : hôtels, entreprises, établissements pour personnes âgées, résidences, associations ou commerces volontaires disposant d'espaces climatisés ou plus frais.

5. La Ville de Paris formalise un cadre de partenariat public-privé "refuges fraîcheur", permettant à des acteurs privés volontaires d'ouvrir ponctuellement un espace d'accueil aux personnes vulnérables, selon des conditions simples, sécurisées et connues à l'avance.

6. Le fichier REFLEX fasse l'objet d'une campagne renforcée d'inscription et de mise à jour, en lien avec les mairies d'arrondissement, les professionnels de santé, les bailleurs, les gardiens, les conseils de quartier, les associations et les services sociaux.

7. Les personnes âgées, isolées ou vulnérables inscrites sur REFLEX puissent, lorsque leur situation le justifie, être accompagnées vers des lieux rafraîchis, notamment en s'appuyant sur des dispositifs de solidarité de proximité de type Heure Civique, sur les associations partenaires et sur les acteurs sociaux du territoire.

8. Un dispositif spécifique soit prévu pour les personnes sans-abri, comprenant le renforcement des maraudes, l'accès à l'eau, aux sanitaires et aux accueils de jour, ainsi que l'orientation vers des lieux frais et des places d'hébergement adaptées.

9. La Ville de Paris et la Préfecture de Paris établissent, en lien avec les mairies d'arrondissement, une liste de lieux supplémentaires mobilisables dans des délais brefs en période de canicule, y compris en mairie d'arrondissement lorsque cela est possible.

10. Un volet spécifique du Plan grand chaud soit consacré aux enfants, nourrissons, personnes malades et personnes à risque, avec des consignes claires pour les crèches, écoles, centres de loisirs, établissements de santé, équipements sportifs et structures d'accueil.

11. Chaque crèche, école et centre de loisirs dispose d'une procédure simple d'adaptation en cas de forte chaleur, incluant l'identification de pièces refuges, l'adaptation des activités, l'accès renforcé à l'eau, l'ombrage des cours, la limitation des efforts physiques et l'information des familles.

12. La Ville de Paris déploie une application ou un outil numérique de veille des salles de classe et des espaces d'accueil en surchauffe, permettant d'identifier les salles les plus exposées, de cartographier les situations critiques et de prioriser les interventions techniques.

13. Une doctrine lisible de gestion événementielle en période de canicule soit établie, pour les événements sportifs comme non sportifs, précisant les conditions de maintien, d'adaptation, de report ou d'annulation.

14. Un volet ressources humaines soit intégré au Plan grand chaud, afin d'assurer aux agents de la Ville des conditions de travail supportables tout en maintenant un haut niveau de service public, en prévoyant notamment l'adaptation des horaires, les horaires décalés, la concentration de certaines missions aux heures les moins chaudes, le report des tâches non urgentes, des pauses renforcées, l'accès à l'eau potable fraîche et des lieux de repos rafraîchis pour les agents exposés.

15. L'ouverture élargie, de tout ou partie des parcs, jardins, squares soit anticipée en période de forte chaleur, notamment en soirée et la nuit lorsque cela est utile, afin de permettre aux habitants de bénéficier d'espaces de fraîcheur aux heures les plus supportables.

16. Cette ouverture élargie s'accompagne systématiquement d'un dispositif de sécurisation adapté, en lien avec les services compétents, la police municipale, la Préfecture de Police et les mairies d'arrondissement, afin de prévenir les nuisances, les occupations problématiques et les risques pour les usagers.

17. Un retour d'expérience soit organisé à l'issue de chaque épisode caniculaire significatif, associant les mairies d'arrondissement et les acteurs mobilisés, afin d'identifier les difficultés rencontrées, les équipements les plus exposés, les besoins non couverts et les améliorations à apporter au Plan grand chaud.

18. Un bilan annuel du Plan grand chaud soit présenté en Conseil de Paris et aux conseils d'arrondissement.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026040 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

DÉLIBÉRATION N° 17-26-149

OBJET : V172026044 Vœu relatif à l'inscription de crédits d'investissement au BP 2027 pour un « Plan d'Urgence Confort d'été » immédiatement opérationnel

Présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement.

Mme DELOBELLE : Monsieur le Maire, vous avez largement évoqué le constat sur les épisodes de fortes chaleurs, je ne vais pas y revenir. En revanche, je vais m'attarder sur des informations très intéressantes.

La première, la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 °C » a souligné la nécessité d'adapter rapidement notre territoire et nos équipements publics aux épisodes de chaleur extrême.

L'autre point plus préoccupant encore, une étude de *The Economist* montre que Paris est de très loin la métropole européenne la moins adaptée aux canicules, avec des conséquences sanitaires particulièrement lourdes. Il y a donc urgence à adapter notre patrimoine bâti et nos équipements municipaux afin de mieux protéger nos habitants, en particulier les plus fragiles : les aînés dans nos EHPAD et nos résidences seniors, les enfants dans nos écoles et nos crèches, mais aussi les agents municipaux, les associations, les commerçants de nos marchés couverts ainsi que l'ensemble des usagers de nos équipements publics.

En attendant les opérations plus lourdes de rénovation, d'isolation, de végétalisation et de restructuration clairement indispensables à long terme, ce vœu appelle à la mise en place d'un plan d'urgence à court terme : installation de stores extérieurs, de volets, de brise-soleil, de films solaires, de rideaux thermiques, de brasseurs d'air, de protections amovibles, de dispositifs de ventilation nocturne sécurisés ou encore de revêtements réfléchissants sur certaines toitures. Autant de solutions simples, efficaces, sobres et immédiatement opérationnelles.

Nous demandons que, lors de la construction du budget primitif 2027, soit créée une ligne de crédit d'investissement spécifique intitulée « Plan d'urgence Confort d'été du patrimoine municipal », dotée d'une enveloppe dédiée et mobilisable dès le premier trimestre 2027 pour nos équipements les plus exposés : écoles, crèches, EHPAD, équipements sportifs ou culturels et marchés couverts.

Nous demandons également que les mairies d'arrondissement, qui connaissent les réalités du terrain, soient pleinement associées aux diagnostics thermiques et à l'identification des cibles prioritaires. Un calendrier pluriannuel devra être présenté au Conseil d'arrondissement, ainsi qu'un bilan annuel des investissements réalisés.

Face à l'urgence, nous ne pouvons plus attendre. Nous devons donner à nos équipements les moyens de protéger celles et ceux qui les fréquentent chaque jour. C'est le sens de ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote, Anthony Rodrigues.

M. RODRIGUES : Monsieur le Maire, chers collègues, à l'étude de ce vœu et des autres, vous venez d'avoir une prise de conscience collective du dérèglement climatique. C'est bien, il n'est pas trop tard. Nous accueillons toujours les personnes qui nous rejoignent en cours de route. Il faut toutefois rappeler que, depuis plusieurs années, la Ville de Paris déploie une politique d'adaptation et de lutte contre le réchauffement climatique, en adaptant les locaux municipaux et les logements sociaux, et en accompagnant l'adaptation des agents privés. Cette politique se traduit notamment par la végétalisation de l'espace public et la lutte contre la pollution. La Ville de Paris a réduit la place de la voiture et favorisé les mobilités douces, ce qui a permis de diminuer considérablement la pollution à Paris. Elle a ainsi mis en place un plan climatique ambitieux.

Je tiens à préciser, puisque vous avez évoqué précédemment le BP 2027, qu'une ligne a été ajoutée au budget supplémentaire 2026, notamment grâce à un autofinancement de 12 600 000 euros. Elle sera affectée aux investissements dans les écoles et servira notamment à l'adaptation des établissements scolaires au réchauffement

climatique. La canicule est politique, ne vous en déplaise. J'en suis désolé, mais elle est la conséquence des choix politiques des gouvernements. Les scientifiques et les écologistes alertaient déjà depuis des années. À l'époque, vous nous disiez que nous étions un peu fous, que nous étions des écologistes qui cassaient la vie des gens, alors que nous alertions simplement sur ces conséquences. Désormais, il faut agir et mobiliser des financements.

Monsieur le Maire, vous le dites au Conseil de Paris, nous n'avons plus d'argent dans les caisses de la commune. C'est vrai. Pourquoi ? Parce que l'État ne finance plus les collectivités ou réduit les enveloppes qui leur sont destinées. Nous avons évoqué le Fonds vert dernièrement, c'est vrai, je me permets d'en parler. Je ne vous demande pas de prendre la parole à mon sujet, merci, Monsieur Hatte.

Concernant le reste, n'hésitez pas à solliciter vos collègues de droite au gouvernement ainsi que les différents ministres et sénateurs afin qu'ils revoient leur copie lors du prochain budget de l'État. Ils pourront notamment revoir la même ligne concernant le Fonds vert et l'adaptation des collectivités locales au dérèglement climatique.

M. BOULARD : Merci. Hélène Hamelle pour la majorité.

Mme HAMELLE : J'aimerais défendre le Fonds vert. Il a été créé en 2023, rien n'avait été fait auparavant. Il est doté de 2 milliards d'euros. Vous pouvez passer cent ans à critiquer, mais le gouvernement a fait des actions.

M. BOULARD : Merci pour cette précision. Je n'ai pas entendu, Monsieur Rodrigues, dans vos explications sur la défense de la politique de la Ville de Paris depuis 25 ans, de propositions très concrètes. Nous vous avons parlé d'un plan stores dans toutes les écoles du 17^e arrondissement. Nous vous demandons de vous positionner. Cela ne vous intéresse peut-être pas, mais c'est la réalité. Vous devriez être avec nous afin que toutes les écoles soient dotées d'équipements d'urgence pour le confort d'été, permettant la poursuite de l'enseignement lors des vagues de chaleur à venir.

Vous nous dites que vous aviez raison avant. Pourquoi pas ? Il est vrai que les écologistes avaient alerté, mais cela ne suffit plus. Désormais, il faut agir. Les investissements prioritaires de la Ville de Paris ne dépendent pas du Fonds vert. C'est une fable que la gauche et les écologistes parisiens nous assènent depuis des années. La responsabilité revient toujours au gouvernement selon vous, alors que Paris dispose d'un budget de 10 milliards d'euros et réalise des investissements. Pourtant, nous ne voyons pas arriver les investissements dans les écoles.

Nous demandons un plan d'urgence « Confort d'été », avec des ombrières plutôt que les tuyaux d'arrosage que les parents d'élèves vont devoir acheter pour rafraîchir les cours. Alix Bougeret en parlera par la suite dans le cadre du plan d'investissement de mandature. C'est le rôle et la responsabilité de votre majorité à la Mairie de Paris. Cela ne relève pas de la responsabilité du gouvernement ni du Fonds vert. C'est une demande très concrète. Vous auriez dû nous rejoindre sur ce vœu de bon sens, qui n'est pas idéologique. Il est visiblement plus facile de critiquer le gouvernement que de regarder les moyens dont vous disposez, c'est-à-dire la responsabilité d'un budget d'investissement à Paris, le plus important de France.

Certes, il y a beaucoup d'équipements, mais aujourd'hui, le compte n'y est pas après 25 ans de mandature et de gestion.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs et de canicule deviennent plus fréquents, plus longs, plus précoces et plus intenses ;

Considérant que le Plan Climat de Paris 2024-2030 rappelle que Paris connaît déjà une hausse moyenne des températures de l'ordre de +2,3 °C par rapport à l'ère préindustrielle et se rapproche d'un environnement pouvant dépasser +2,5 °C à l'horizon 2030 ;

Considérant que la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 °C » a souligné la nécessité d'adapter le territoire parisien aux vagues de chaleur extrême et de mieux préparer les équipements publics aux épisodes de surchauffe ;

Considérant que selon une étude de référence de The Economist, s'appuyant sur les modélisations de la London School of Hygiene & Tropical Medicine, Paris est, de très loin, la métropole d'Europe la moins adaptée aux canicules ;

Considérant que ce manque structurel d'adaptation fait de la capitale française la ville européenne affichant le plus lourd tribut sanitaire, avec le plus fort coefficient multiplicateur de mortalité liée à la chaleur en Europe : x4 par rapport aux périodes normales, contre x3 à Londres et x2,7 à Milan ;

Considérant que les données scientifiques de Santé publique France démontrent que la chaleur n'est pas un simple accélérateur transitoire de décès, l'historique de la canicule de 2003 ayant prouvé qu'aucune sous-mortalité n'est constatée après les pics de chaleur : la canicule constitue bien une cause nette de mortalité ;

Considérant que les victimes de plus de 65 ans représentent 85 % des décès supplémentaires relevés par Santé publique France, ce qui impose de protéger en priorité nos aînés dans les EHPAD, résidences autonomie, résidences seniors et clubs seniors municipaux ;

Considérant que les enfants accueillis dans les 620 écoles et crèches parisiennes sont

également particulièrement sensibles aux fortes chaleurs, notamment dans les salles de classe, dortoirs, réfectoires, salles de motricité et centres de loisirs les plus exposés ;

Considérant que les équipements sportifs municipaux, bibliothèques, conservatoires et équipements culturels de proximité accueillent également des scolaires, familles, seniors, personnes isolées, clubs, associations, agents municipaux et habitants vivant parfois dans des logements mal adaptés à la chaleur ;

Considérant que les marchés couverts constituent des équipements de proximité essentiels à la vie économique, sociale et alimentaire des quartiers ;

Considérant que ces marchés accueillent des activités alimentaires nécessitant des conditions strictes de conservation, et que certains commerçants ont signalé des difficultés liées à la surchauffe des installations, pouvant conduire à des arrêts de matériel frigorifique et à des pertes de produits ;

Considérant que la vague de chaleur de juin 2026 a montré que la surchauffe de certains bâtiments scolaires, sociaux, sportifs, culturels et commerciaux pouvait affecter directement les conditions d'accueil du public, des enfants, des usagers, des commerçants comme des agents municipaux ;

Considérant que la Ville de Paris a annoncé la commande de plus de 1 200 climatiseurs d'appoint pour les écoles parisiennes, mesure utile à court terme mais qui ne peut se substituer à une adaptation passive, sobre et durable des bâtiments ;

Considérant que des solutions simples, sobres et relativement rapides à déployer peuvent produire des effets immédiats : stores extérieurs, volets, brise-soleil légers, films solaires, rideaux thermiques, brasseurs d'air, protections amovibles, amélioration des flux d'air, ventilation nocturne sécurisée et revêtements réfléchissants de type « Cool Roof » sur les toitures-terrasses compatibles et non-classées ;

Considérant que l'adaptation des équipements publics et de proximité aux fortes chaleurs participe à la fois à la protection sanitaire des publics vulnérables, à la qualité du service public, à l'attractivité commerciale, à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la trajectoire de neutralité carbone ;

Considérant que ces mesures doivent être distinguées des opérations lourdes de rénovation, d'isolation, de végétalisation ou de restructuration patrimoniale, indispensables à long terme ;

Considérant que les mairies d'arrondissement doivent être pleinement associées à l'identification des bâtiments, salles, façades, toitures, marchés couverts et espaces prioritaires ;

Geoffroy Boulard et des élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

1. Lors de la construction du Budget Primitif 2027, soit créée une ligne de crédits d'investissement spécifique intitulée « Plan d'Urgence Confort d'Été du Patrimoine Municipal », dotée d'une enveloppe opérationnelle prioritaire ;
2. Ces crédits soient mobilisables dès le premier trimestre 2027 afin de financer des interventions rapides, sobres et immédiatement opérationnelles dans les équipements municipaux et équipements de proximité les plus exposés aux fortes chaleurs ;
3. Ce plan vise prioritairement les écoles, crèches, EHPAD, résidences autonomie, résidences seniors, clubs seniors, mais aussi les équipements sportifs municipaux, équipements culturels de proximité et marchés couverts ;
4. Un diagnostic thermique rapide soit réalisé, en lien avec les mairies d'arrondissement et les gestionnaires concernés, afin d'identifier les bâtiments les plus exposés ;
5. Soient déployés, selon les configurations, des solutions passives ou sobres d'amélioration du confort d'été : stores extérieurs, volets, brise-soleil légers, films solaires, rideaux thermiques, brasseurs d'air plafonniers, protections amovibles, amélioration des flux d'air, dispositifs de ventilation nocturne sécurisée et ombrages légers et réversibles ;
6. Soient déployés, selon les configurations, des revêtements réfléchissants de type « Cool Roof » sur les toitures-terrasses des groupes scolaires et autres bâtiments municipaux non classés et techniquement compatibles, afin de limiter l'effet de serre ;
7. Un calendrier pluriannuel par arrondissement soit présenté aux conseils d'arrondissement, précisant les sites retenus, les interventions prévues, les montants engagés et les échéances de réalisation ;
8. Un bilan annuel permette de suivre les investissements réalisés, les équipements traités, les améliorations apportées en matière de confort thermique, les effets sur l'activité commerciale des marchés couverts et les interventions restant à programmer.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026044 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

DÉLIBÉRATION N° 17-26-150

OBJET : V172026042 Vœu relatif à un plan de rénovation thermique massif du patrimoine de la Ville de Paris inscrit au Plan d'Investissement de la Mandature

Présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement.

Mme BOUGERET : Il s'agit, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, à travers le plan proposé, de répondre aux situations d'urgence tout en préparant l'avenir. Il est grand temps d'investir massivement dans la rénovation thermique du patrimoine parisien.

L'objet de ce vœu est de demander l'inscription, dans le PIM (Plan d'investissement de mandature), d'un plan massif de rénovation thermique et d'adaptation climatique du patrimoine municipal, de l'espace public et des réseaux urbains. L'objectif est de passer d'une logique de réponse ponctuelle aux canicules à une stratégie durable. Il y a le plan d'urgence, mais il faut également préparer l'avenir. Il s'agirait de s'y atteler enfin.

Le vœu demande d'intégrer systématiquement le confort d'été, la sobriété énergétique, la ventilation, la protection solaire en amont des nouveaux projets de bâti de la Ville de Paris, ainsi que la qualité de l'air et le potentiel photovoltaïque dans les rénovations lourdes.

Lorsque nous disposons de panneaux photovoltaïques, osons aller plus loin et raccordons-les. Excusez-moi pour cet aparté, mais il n'est toujours pas raccordé sur la ZAC Clichy-Batignolles. Cela pourrait permettre de réaliser des économies pour la Ville de Paris. C'est dommage.

Le vœu demande aussi d'accélérer la végétalisation en pleine terre, la désimperméabilisation et la création d'îlots de fraîcheur dans le cadre des priorités identifiées dans le 17^e arrondissement, ainsi que de lancer un volet concernant la résilience des réseaux, qui ont particulièrement souffert ces derniers temps lors des épisodes de fortes chaleurs.

Mme OUVRET : Nous partageons pleinement les actions à mener et la manière dont notre ville doit être adaptée, en partie dans l'urgence, puis à plus long terme. C'est ce que notre majorité s'attèle à faire depuis des années et qu'elle a prévu de faire. C'est la raison pour laquelle nous allons à nouveau nous abstenir sur ce vœu. L'exécutif a pleinement intégré, dans sa feuille de route, l'ensemble de ces enjeux, qu'il s'agisse de nos crèches ou de nos écoles.

Je tiens à préciser que la réalité vécue par les habitantes et les habitants du 17^e arrondissement résulte aussi de politiques nationales et internationales. Nous sommes tous concernés par les choix menés depuis des années. Nous, Les Ecologistes, ne pouvons pas être tenus pour responsables de politiques conduites sous le gouvernement Hollande, par exemple, étant donné que je n'ai que 24 ans. Aujourd'hui, je suis effectivement membre des Ecologistes et nous essayons d'agir. Nous disons également qui est coupable aujourd'hui de la situation que nous vivons en France.

M. BOULARD : Cela ne suffira pas. Cela va peut-être vous faire plaisir, mais cela ne règlera pas le problème. Nous pourrions aussi regarder dans le rétroviseur et évoquer les élus proches de notre famille politique qui n'étaient pas nés à certaines époques. Sauf que le Grenelle de l'environnement, c'est notre famille politique qui l'a lancé. Nous aussi, nous avons fait avancer des choses. Tout n'est pas noir ou blanc. Si je vous cite des ministres écologistes, il y a notamment Madame Duflot, Madame Cosse et Madame Pompili. Ce n'était pas il y a 40 ans, mais il y a moins de 20 ans. Nous n'allons pas avancer dans un tel débat. Il faut nous projeter et, surtout, agir. Le sens du vœu est de faire de cette question une priorité budgétaire pour la Ville de Paris, en intégrant pleinement ces enjeux dans les nouveaux projets et en y consacrant des moyens importants.

Nous avons par ailleurs constaté que, par le passé, la Ville de Paris avait renoncé à son ambition en matière de rénovation énergétique des bâtiments. Il suffit de regarder les demandes que nous avons formulées pour ce bâtiment municipal. Il n'a bénéficié que d'une première tranche de rénovation, celle de la partie basse. La seconde tranche n'a jamais été réalisée. Elle ne dépendait pourtant pas du Fonds vert, mais des arbitrages de la Ville de Paris, du Maire de Paris et de votre majorité. Aidez-nous à obtenir, par exemple, pour être très concret, la performance maximale du bâtiment municipal avec la rénovation du côté cour de ce bâtiment. C'est le deuxième, voire le premier, plus gros bâtiment municipal après l'Hôtel de Ville. Voilà des choses très concrètes.

Les discours, c'est bien ; la réalité, c'est mieux, surtout lorsqu'elle se traduit par des actes budgétaires. Vous nous trouverez à vos côtés sur ces priorités. C'est le sens de notre vœu dans le cadre du PIM, qui sera présenté et discuté en novembre par le Maire de Paris avec les maires d'arrondissement et les adjoints au Maire, y compris les élus écologistes.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs et de canicule deviennent plus fréquents, plus longs, plus précoces et plus intenses ;

Considérant que le Plan Climat de Paris 2024-2030 rappelle que Paris connaît déjà une hausse moyenne des températures de l'ordre de +2,3 °C par rapport à l'ère préindustrielle et se rapproche d'un environnement pouvant dépasser +2,5 °C à l'horizon 2030 ;

Considérant que la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 °C » a souligné la nécessité d'adapter concrètement le territoire parisien aux vagues de chaleur extrême et de mieux préparer les équipements publics, l'espace public et les infrastructures urbaines aux épisodes de surchauffe ;

Considérant que la réponse aux fortes chaleurs ne peut reposer uniquement sur des mesures ponctuelles d'urgence, mais doit s'inscrire dans un plan massif, programmé et financé de rénovation thermique du patrimoine de la Ville de Paris ;

Considérant que le patrimoine municipal concerné comprend notamment les écoles, crèches, centres de loisirs, équipements sportifs, piscines, bibliothèques, conservatoires, équipements culturels, résidences seniors, clubs seniors, EHPAD, mairies d'arrondissement, bâtiments administratifs, équipements sociaux et marchés couverts ;

Considérant que les rénovations énergétiques ne peuvent plus être conçues uniquement sous l'angle du confort d'hiver, mais doivent désormais intégrer pleinement le confort d'été, la ventilation, la protection solaire, la qualité de l'air intérieur, la sobriété énergétique et la neutralité carbone ;

Considérant que l'adaptation du bâti municipal doit contribuer à la baisse de la facture énergétique, à la réduction du bilan carbone de la Ville de Paris et à la production locale d'énergie renouvelable lorsque les conditions techniques, patrimoniales et économiques le permettent ;

Considérant que l'espace public parisien demeure fortement minéral, dense et exposé aux effets d'îlot de chaleur urbain ;

Considérant que l'adaptation de Paris aux fortes chaleurs suppose de transformer durablement l'espace public pour y créer davantage d'ombre, de fraîcheur, de sols perméables, de pleine terre et de continuités de fraîcheur entre les équipements publics, les parcs, jardins, squares, fontaines, rues végétalisées ;

Considérant que les dispositifs hors-sol ou ponctuels peuvent être utiles dans certains secteurs contraints, mais ne sauraient remplacer une stratégie ambitieuse de désimperméabilisation, de plantation en pleine terre et de transformation durable des espaces publics ;

Considérant que l'adaptation climatique de Paris suppose également un entretien renforcé et une modernisation des réseaux indispensables au fonctionnement de la ville, notamment les réseaux électriques, d'eau, d'assainissement, d'éclairage public et les infrastructures techniques associées ;

Considérant que les nombreuses coupures électriques constatées ces derniers jours en raison de la canicule rappellent la vulnérabilité de certains réseaux urbains face aux fortes chaleurs et la nécessité d'intégrer leur résilience dans le Plan d'Investissement de la Mandature ;

Considérant que dans le 17e arrondissement, des voies pourraient être utilement végétalisées afin de créer de nouveaux îlots de fraîcheur tout en embellissant le cadre de vie des habitants, telles que l'avenue de la Porte de Saint-Ouen, la rue Camille Blaisot, la rue Jacques Kellner, la rue des Moines, l'avenue du Cimetière des Batignolles, la rue Saint-Just, la rue André Suarès, la rue de Rome, la place Charles Fillion, la rue Lecomte, la place de Clichy, la rue Ampère, la rue de Prony, la rue Gustave Doré, la place Saint-Ferdinand, la place du Général Koenig, l'avenue de la Grande Armée, la place des Ternes et le boulevard de Reims ;

Considérant que des espaces végétalisés supplémentaires pourraient être créés à la faveur de projets ambitieux, notamment aux abords de l'Espace Champerret ou par la couverture des voies ferrées de la rue de Rome, si elle s'avère réalisable ;

Considérant que ces investissements doivent être programmés, hiérarchisés et suivis dans la durée, en association étroite avec les mairies d'arrondissement ;

Sur proposition de Geoffroy Boulard et des élus de la majorité d'arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- 1. La Ville de Paris inscrive au Plan d'Investissement de la Mandature un plan massif de rénovation thermique et d'adaptation climatique du patrimoine municipal, de l'espace public et des réseaux urbains ;*
- 2. Ce plan identifie, arrondissement par arrondissement, les bâtiments municipaux, marchés couverts, espaces publics, cours d'école, abords d'équipements et réseaux les plus vulnérables aux fortes chaleurs et aux épisodes de surchauffe ;*
- 3. Les écoles, crèches, centres de loisirs, résidences seniors, clubs seniors, EHPAD, équipements sportifs, piscines, bibliothèques, équipements culturels, équipements sociaux, mairies d'arrondissement, bâtiments administratifs et marchés couverts soient intégrés au périmètre prioritaire de ce plan ;*

4. Chaque rénovation lourde d'un bâtiment municipal ou d'un marché couvert comporte désormais un volet obligatoire « confort d'été, sobriété énergétique et neutralité carbone » ;
5. Ce volet intègre notamment l'isolation adaptée aux fortes chaleurs, la ventilation, l'aération, la protection solaire pérenne, le traitement des toitures, le choix de matériaux à fort déphasage thermique, la qualité de l'air intérieur, la réduction des effets de surchauffe et, pour les marchés couverts, la conservation des denrées alimentaires ainsi que le bon fonctionnement des équipements frigorifiques ;
6. La Ville de Paris engage une étude systématique du potentiel photovoltaïque des bâtiments municipaux et marchés couverts, en priorité lors des rénovations lourdes ou interventions sur toiture ;
7. La Ville de Paris inscrit dans ce plan un programme pluriannuel d'adaptation de l'espace public aux fortes chaleurs, visant prioritairement la végétalisation en pleine terre chaque fois que cela est techniquement possible ;
8. La Ville accélère la désimperméabilisation des sols dans les rues, places, parvis, cours d'école, cours de crèche, abords d'équipements publics et abords des marchés couverts les plus exposés ;
9. Les voies du 17^e arrondissement précitées puissent être étudiées et traitées prioritairement dans le cadre de cette stratégie d'adaptation de l'espace public ;
10. Des études de faisabilité soient lancées pour les projets d'aménagement des abords de l'Espace Champerret et de couverture des voies ferrées de la rue de Rome ;
11. La Ville de Paris intègre dans ce plan un volet spécifique d'entretien, de modernisation et de résilience des réseaux urbains face aux fortes chaleurs, notamment les réseaux électriques, d'eau, d'assainissement, d'éclairage public et les infrastructures techniques nécessaires au fonctionnement des équipements publics ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026042 est adopté.

Nombre de votants : 38 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

DÉLIBÉRATION N° 17-26-151

OBJET : V172026043 Vœu relatif à un plan logement social global d'adaptation climatique, de rénovation thermique et de maîtrise des charges du parc social parisien

Présenté par Geoffroy Boulard, Scévole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. DE LIVONNIÈRE : Nombreux éléments de diagnostic dans les considérants ont été déjà évoqués. Permettez-moi d'être un peu plus bref, mais de rappeler qu'il ne sert à rien de taper sur le bilan mondial et gouvernemental. Votre bilan local se résume à des préemptions à 10 000 euros du mètre carré, quand une rénovation s'élève à 1 300 euros du mètre carré. Vous avez un facteur 10. Ce sont vos choix de politique locale. Vous préemptez à défaut d'entretenir le parc. C'est le considérant principal. Nous n'avons pas besoin d'attendre pour cela. Dans le 17^e arrondissement, le plan Climat prévoit 22 programmes de réhabilitation pour 16 000 logements sociaux, soit 4 % du parc parisien. Quelle ambition !

Avec la majorité, nous demandons d'identifier les bâtiments prioritaires, de les protéger et de mettre en œuvre des plans d'urgence. La démarche est exactement la même que celle menée avec mes collègues, Alix et Anne-Charlotte : planifier. Merci Pierre de l'avoir rappelé. Arrêtons de subir. Planifions et agissons. C'est pourquoi nous demandons que, malgré les différents plans Climat et malgré Paris 2050, un véritable diagnostic soit réalisé afin que nous cessions de mourir de chaud. Comme vous l'avez vous-même rappelé, on meurt de chaud à Paris. Le sens de ce vœu est d'identifier, dans le parc de logements sociaux, les zones de chaleur, qu'elles se situent dans les parties privatives ou communes des bâtiments, où les personnes les plus vulnérables sont exposées. Il s'agit ainsi d'arrêter les plans Climat qui ne servent à rien, sous-dimensionnés par rapport aux besoins.

Je rappelle que lors du conventionnement du groupe Gouvion Saint-Cyr-Berthier-Courcelles, un budget de 100 millions d'euros de travaux était prévu. Seulement 27 millions d'euros ont été dépensés pour un îlot de fraîcheur, alors que 2 000 logements étaient impliqués. Où est passé l'argent ? Nous l'avons déjà mentionné.

Je ne vais pas énumérer tout ce que nous demandons au Maire de Paris. Je vous demande simplement de voter pour ce vœu, qui va dans le bon sens et pragmatique sur un bilan négatif de l'action locale de la municipalité précédente.

M. BOULARD : Ce bilan peut être toutefois corrigé. Explication de vote, Estelle Naud.

Mme NAUD : Monsieur le Maire, il est toujours important sur des sujets de savoir faire preuve de nuance. Affirmer l'existence d'un bilan négatif de la Ville de Paris, à vous entendre, est faux. Je vais vous préciser que la plupart des demandes évoquées dans votre vœu sont déjà prises en compte, et ce, depuis de nombreuses années. Le plan Climat existe depuis 2019. Il prévoit un programme de subvention de 5 000 logements sociaux par an. Une nouvelle subvention a également été créée, avec l'installation de volets des programmes de végétalisation et de désimperméabilisation. Il s'agit de la subvention « îlots de fraîcheur » à laquelle vous faites référence. Tous ces éléments sont présentés chaque année dans les arrondissements et au Conseil de Paris en novembre. Encore une fois, il est faux de laisser entendre que rien ne se passe ou que rien n'a été prévu, car notre majorité de gauche et écologiste s'est engagée sur le sujet depuis de nombreuses années.

Je reviens sur la crainte de politiser le réchauffement climatique. La politique relève de la chose publique. Nous sommes élus au sein d'un Conseil d'arrondissement. Il n'y a aucun problème à parler de politique. Nous avons des désaccords politiques, et ce n'est pas un gros mot. Je ne comprends pas cette approche consistant à considérer que tout cela ne relèverait que de la gestion technique. Je pense que cela ne sert pas aux élus de réfléchir ainsi.

Par ailleurs, je souhaiterais également mentionner le projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement, portée par Monsieur Vincent Jeanbrun, qui, aux dernières nouvelles, même s'il est suspendu, est toujours membre des Républicains et appartient donc à votre famille politique. Il a prévu un projet de loi dont l'article 6 vise à permettre le maintien de bouilloires thermiques sur le marché pendant une période prolongée, avec des extensions de délais de trois ans pour les logements individuels et de cinq ans pour les copropriétés. Concrètement, votre famille politique permet à des personnes en situation d'extrême indécence énergétique de rester dans des logements inadaptés, puisque nous faisons confiance à la bonne foi du bailleur privé. Nous serons donc en opposition sur ce point et sur les soldes budgétaires réalisés chaque année au niveau national, qui se répercutent ensuite sur les collectivités locales. Nous souhaitons également le rappeler, cela ne pose pas de difficulté.

M. BOULARD : Benjamin Mallo pour une explication de vote.

M. MALLO : Dans la continuité, je vais voter favorablement. Je mettrai juste mon doigt sur un point important, le contrôle des travaux de réalisation de la rénovation, car nous avons eu aussi pas mal de dérives et des malfaçons dans ces travaux dont le parc a besoin.

M. BOULARD : Merci. À ma connaissance, mais je peux me tromper, Madame Naud, le projet de loi du ministre vise à conditionner la location des biens concernés à un engagement ferme des propriétaires de réaliser des travaux de rénovation énergétique. Il leur permettrait ainsi de louer un logement avec une promesse réelle d'effectuer des travaux destinés à améliorer le confort des appartements ou des logements. Ce que vous avez indiqué me paraît un peu réducteur. Je souhaitais simplement apporter cette précision, sans prétendre être un expert du sujet.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs et de canicule deviennent plus fréquents, plus longs, plus précoces et plus intenses ;

Considérant que de nombreux locataires du parc social vivent dans des logements exposés aux fortes chaleurs, notamment aux derniers étages, dans les logements plein sud, dans les immeubles insuffisamment isolés ou situés dans des secteurs très minéraux ;

Considérant que les personnes âgées, les personnes malades, les familles avec jeunes enfants, les personnes handicapées et les personnes isolées sont particulièrement vulnérables lorsque leur logement ne permet pas un confort d'été suffisant ;

Considérant que la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 °C » a mis en évidence la nécessité d'adapter les logements aux épisodes de chaleur extrême, notamment lorsque certains logements risquent de devenir difficilement habitables pendant les phases aiguës de crise ;

Considérant que le Plan Climat de Paris 2024-2030 fixe à la fois des objectifs d'adaptation au changement climatique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de baisse des consommations énergétiques ;

Considérant que le 17e arrondissement comptait, au 1er janvier 2024, 16 711 logements sociaux, soit 23,1 % des résidences principales, sur un total de 271 906 logements sociaux à Paris ;

Considérant qu'entre 2020 et 2025, 22 opérations de rénovation du parc existant ont été votées dans le 17e arrondissement, concernant 1 136 logements, et que 3 opérations d'îlots de fraîcheur ont été financées, concernant 1 995 logements et 879 m² végétalisés ;

Considérant néanmoins que l'accélération du réchauffement climatique impose de changer d'échelle et de passer d'opérations ponctuelles à un plan global, lisible, priorisé et suivi dans la

durée ;

Considérant que le nombre de demandeurs de logement social habitant le 17^e arrondissement est passé de 9 709 à 13 314 entre 2020 et 2024, et que le nombre de demandeurs sollicitant au moins le 17^e arrondissement a progressé de 35 % pour atteindre 203 081 demandeurs ;

Considérant que cette tension sur la demande impose non seulement de produire des logements sociaux, mais aussi de garantir la qualité, l'habitabilité, la sobriété énergétique et le confort d'été du parc social existant ;

Considérant que les bailleurs sociaux parisiens, notamment Paris Habitat, la RIVP et Élogie-Siemp, disposent d'un rôle déterminant dans l'adaptation de Paris aux étés plus chauds ;

Considérant que les adaptations légères ou intermédiaires, de type stores, volets, films solaires ou protections des baies vitrées, peuvent améliorer rapidement le confort d'été des locataires, sans attendre les rénovations lourdes ;

Considérant que ces mesures d'urgence doivent être complétées par une stratégie structurelle de rénovation thermique du parc social, intégrant pleinement le confort d'été et ne se limitant plus au confort d'hiver ou à la seule baisse des consommations de chauffage ;

Considérant que l'adaptation du parc social doit inclure les logements, les parties communes, les halls, les circulations, les cours, les pieds d'immeubles, les toitures, les façades exposées et les espaces extérieurs des résidences ;

Considérant que les mairies d'arrondissement doivent être associées à l'identification des résidences prioritaires, au suivi des travaux, à la remontée des signalements des habitants et à l'évaluation des résultats ;

Sur proposition de Geoffroy Boulard, Scévole de Livonnière et des élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

1. La Ville de Paris demande aux bailleurs sociaux parisiens, notamment Paris Habitat, la RIVP et Élogie-Siemp, d'élaborer un plan logement social global d'adaptation climatique, de rénovation thermique et de maîtrise des charges du parc social parisien ;
2. Ce plan soit inscrit dans les plans pluriannuels d'investissement et de rénovation des bailleurs sociaux, avec une programmation arrondissement par arrondissement ;
3. Ce plan distingue clairement deux volets complémentaires : un volet d'intervention rapide, court-moyen terme, pour améliorer immédiatement le confort d'été des logements les plus exposés ; un volet structurel de rénovation thermique, de neutralité carbone et de maîtrise durable des charges ;
4. Les bailleurs sociaux identifient, arrondissement par arrondissement, les résidences, immeubles et logements les plus vulnérables aux fortes chaleurs, notamment les derniers étages, logements plein sud ou ouest, immeubles insuffisamment isolés, résidences situées dans des secteurs très minéraux et immeubles accueillant de nombreux publics vulnérables ;
5. Cette cartographie des vulnérabilités thermiques du parc social soit transmise aux mairies d'arrondissement et actualisée régulièrement ;
6. Le volet d'intervention rapide comprenne, selon les configurations : stores extérieurs, volets, films solaires, protections des baies vitrées, rideaux thermiques, occultation des parties communes exposées, brasseurs d'air, points d'eau intérieurs et protections solaires des espaces collectifs ;
7. Les espaces collectifs des résidences les plus exposées puissent être aménagés en espaces communs rafraîchis ou mieux protégés, afin d'offrir une solution de repli aux locataires les plus vulnérables lors des épisodes de canicule ;
8. Les rénovations lourdes du parc social intègrent systématiquement un volet obligatoire « confort d'été, sobriété énergétique et neutralité carbone » ;
9. Les cours, pieds d'immeubles, espaces communs et espaces extérieurs des résidences sociales fassent l'objet de programmes de désimperméabilisation, de végétalisation en pleine terre et de création d'ilots de fraîcheur chaque fois que cela est techniquement possible ;
10. Un calendrier pluriannuel par arrondissement soit présenté aux conseils d'arrondissement, précisant les résidences concernées, les interventions prévues, les montants engagés, les échéances de réalisation et les gains attendus ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026043 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

DÉLIBÉRATION N° 17-26-152

OBJET : V172026041 Vœu relatif à un plan global d'accompagnement des copropriétés privées pour l'adaptation climatique

Présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BERTHAULT : Dans la suite de cette série de vœux, après le parc social, il s'agit d'un vœu qui souhaite accompagner les copropriétés privées, car dans le plan Climat Paris 2024-2030, un certain nombre d'objectifs y sont alloués. La mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 °C » a incité à adapter les logements aux épisodes de chaleur extrême. Dans ce cadre et compte tenu de l'ensemble des considérants que nous avons exposé dans ce vœu, nous souhaitons que les moyens budgétaires au budget primitif 2027 soient alloués par la Ville de Paris pour un plan d'accompagnement de ces copropriétés privées, avec un rafraîchissement décarboné.

Il s'agit également de créer un fonds d'accompagnement de la performance thermique, destiné notamment à subventionner les études d'ingénierie des copropriétés. Nous demandons aussi d'abonder, dans le cadre du budget primitif, un fonds de garantie des ouvrages verts parisiens afin de couvrir une partie du risque géologique lié aux projets de géothermie de surface portés par des copropriétés privées.

C'est tout un dispositif que nous souhaitons mettre en place, avec une cellule associant la Ville de Paris, l'Agence parisienne du climat, acteur important sur ce sujet, ainsi que les services de l'urbanisme, du climat et du logement, afin de travailler en lien avec les services compétents de l'État. Il s'agit d'un dispositif absolument indispensable pour disposer d'une approche complète sur l'ensemble du patrimoine parisien.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote, Karim Ziady.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Nous partageons une grande partie des considérants de ce vœu, mais la plupart des attentes et des attendus correspondent à des objectifs du programme « Éco-Rénovons Paris », mené par l'Agence parisienne du climat, cofinancé par la Ville et par l'État avec l'ANAH. L'objectif annoncé est de 40 000 logements privés rénovés d'ici 2030 au lieu de 5 000 en ce moment. Il y a des engagements pris par la nouvelle adjointe, Alice Timsit, qui s'occupe de ces sujets avec le Maire de Paris. Je ne doute pas que vous porterez des amendements budgétaires pour demander à ce qu'il y ait des budgets suffisants pour porter ces actions. Nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. MALLO : Je voterai favorablement. Je rebondis sur ce que vient de dire Karim Ziady. Il notait que la Ville et l'État savaient travailler ensemble.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs et de canicule deviennent plus fréquents, plus longs, plus précoces et plus intenses ;

Considérant que le constat scientifique d'une surmortalité liée à la chaleur multipliée par 4 à Paris, selon les modélisations de la London School of Hygiene & Tropical Medicine, impose d'adapter d'urgence le parc résidentiel parisien ;

Considérant que les personnes âgées représentent 85 % de la surmortalité caniculaire, et qu'une part importante des seniors parisiens vit dans le parc privé, notamment en copropriété ;

Considérant que le Plan Climat de Paris 2024-2030 fixe des objectifs d'adaptation au changement climatique, de sortie progressive des énergies fossiles, de sobriété énergétique et de neutralité carbone ;

Considérant que la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 °C » a souligné la nécessité d'adapter les logements aux épisodes de chaleur extrême, notamment lorsque certains logements peuvent devenir difficilement habitables pendant les phases aiguës de crise ;

Considérant que le parc privé constitue une part essentielle du parc résidentiel parisien et que sa transformation conditionne directement la capacité de Paris à réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité des habitants aux fortes chaleurs ;

Considérant que de nombreuses copropriétés parisiennes restent confrontées à des obstacles techniques, financiers, administratifs et juridiques qui ralentissent ou empêchent le vote de travaux ambitieux de rénovation énergétique ;

Considérant que le dispositif ÉcoRénovons Paris+ constitue aujourd'hui le principal outil municipal d'accompagnement gratuit et personnalisé des copropriétés privées dans leurs projets de rénovation énergétique et environnementale ;

Considérant que ce dispositif prévoit déjà des aides financières pour la rénovation globale, l'amélioration du confort d'été, les énergies renouvelables et de récupération, la végétalisation et certains travaux environnementaux ;

Considérant que ces outils doivent désormais être renforcés et simplifiés pour passer d'une

logique d'accompagnement projet par projet à une véritable stratégie de transformation massive du parc privé parisien ;

Considérant que la géothermie de surface et le geo-cooling présentent un intérêt particulier dans le contexte parisien, en permettant de rafraîchir des ensembles immobiliers sans rejeter d'air chaud dans l'espace public, contrairement à des systèmes individuels ou mal maîtrisés ;

Considérant que le développement de ces solutions se heurte néanmoins au coût des études préalables, au risque géologique, aux procédures administratives, aux autorisations relevant notamment de la loi sur l'eau, ainsi qu'à la complexité des règles d'urbanisme et de protection patrimoniale ;

Considérant qu'il est indispensable d'éviter que le PLU bioclimatique, conçu pour favoriser l'adaptation climatique, ne devienne en pratique un facteur de blocage ou d'incertitude pour les copropriétés qui souhaitent engager des projets réellement vertueux ;

Considérant que la Ville de Paris doit donc assumer un rôle de facilitateur, en finançant l'ingénierie amont, en sécurisant les copropriétés, en simplifiant les procédures et en coordonnant les services compétents ;

Sur proposition de Geoffroy Boulard et des élus de la majorité d'arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

1. La Ville de Paris inscrive au Budget Primitif 2027 un plan global d'accompagnement des copropriétés privées pour l'adaptation climatique, l'éradication du chauffage fossile et le rafraîchissement décarboné ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

2. Le Budget Primitif 2027 prévoit la création d'un Fonds d'Accompagnement de la Performance Thermique, destiné à subventionner les études d'ingénierie des copropriétés qui s'engagent dans un projet de rénovation globale intégrant la sortie d'une chaufferie fossile ;

3. La Ville de Paris crée et abonde, dans le cadre du Budget Primitif 2027, un Fonds de Garantie des Forages Verts Parisiens, destiné à couvrir une partie du risque géologique lié aux projets de géothermie de surface portés par des copropriétés privées ;

4. Ce fonds de garantie cible prioritairement les petites et moyennes copropriétés, pour lesquelles le risque financier d'un forage infructueux constitue souvent un obstacle rédhibitoire ;

5. Une cellule municipale d'appui budgétaire, technique et administratif soit créée afin d'accompagner les copropriétés dans le montage des dossiers de géothermie, de pompes à chaleur collectives et de rafraîchissement décarboné ;

6. Cette cellule associe la Ville de Paris, l'Agence Parisienne du Climat, les services d'urbanisme, les services en charge du climat et du logement, et puisse travailler en lien avec les services de l'État compétents, notamment la

DRIEAT, pour accélérer l'instruction des dossiers relevant de la loi sur l'eau ;

7. Les projets respectant ce cahier des charges bénéficient d'une instruction prioritaire, simplifiée et harmonisée par les services de la Ville, afin d'éviter les blocages administratifs et les interprétations divergentes du PLU bioclimatique ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026041 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

DÉLIBÉRATION N° 17-26-153

OBJET : V172026034 Vœu relatif à l'adaptation du 17^e arrondissement au dérèglement climatique et la lutte contre la crise écologique

Présenté par l'Union de la Gauche et des Ecologistes pour le 17^e.

M. BOULARD : Nous passons à l'examen du vœu présenté par l'Union de la gauche et des écologistes du 17^e. La parole est à Karim Ziady.

M. ZIADY : Je ne fais pas la lecture de tous les considérants du vœu que nous avons déposé. L'idée est que l'adaptation climatique devienne le fil conducteur de l'ensemble de nos politiques publiques de proximité, y compris en

arrondissement. Cela a été dit précédemment par plusieurs élus, nous devons organiser nos équipements municipaux et créer plus d'îlots de fraîcheur. Nous demandons également d'ouvrir les cours oasis, d'améliorer l'information des élus et le retour d'expérience après chaque crise, même si les engagements ont été pris par le Maire de Paris, et de renforcer la solidarité, les solutions d'accueil d'urgence et l'adaptation.

Nous l'avons dit ici, mais je ne sais pas si mon vœu sera possible avec la nouvelle version du règlement intérieur, l'adaptation ne peut pas se faire uniquement avec les mairies d'arrondissement et la Mairie de Paris. Cela a été fait dans le 15e et dans d'autres arrondissements, les élus doivent interpellier l'État et tous les partenaires possibles, Île-de-France Mobilités, par exemple, sur la question des transports, et nous devons nous positionner sur ces sujets pour prendre des engagements. Il est bien que les conseils d'arrondissement prennent des vœux et s'adressent à l'État, à la Région et à tout un tas d'institutions essentielles. C'est aussi le sens de notre assemblée.

M. BOULARD : Explication de vote, Benjamin Mallo.

M. MALLO : Je veux bien voter ce vœu qui va dans le bon sens. Il y a une cohérence politique à le voter, comme j'ai voté le précédent. Sauf erreur de ma part, il me semble néanmoins que ce vœu ne mentionne pas la Ville de Paris parmi les acteurs sollicités. Si nous parlons de tout le monde, cela inclut aussi la Ville de Paris. Si nous voulons travailler tous ensemble, nous ne pouvons pas pointer du doigt uniquement la Région et l'État. S'il est possible de déposer un amendement afin de citer également la Ville de Paris, j'y serai favorable. Cela ne m'empêchera pas de voter ce vœu, mais à un moment donné, il faut arrêter de se renvoyer la balle.

M. BOULARD : Merci pour cette explication de vote. Il en est ressorti un amendement oral. Pour la majorité d'arrondissement, la parole est à Jean-Didier Berthault.

M. BERTHAULT : Vous l'avez dit dans la présentation des cinq vœux précédents, et notamment sur l'action de la municipalité et de l'arrondissement sur ce sujet particulier. Je crois que, sur l'ensemble des points évoqués, vous avez une réponse très détaillée, notamment sur la manière dont nous gérons la pénurie organisée par la Ville de Paris et l'inaction depuis ces 25 années. Il s'agit d'un vœu que vous nous avez organisé dans un certain nombre d'arrondissements. Vous avez laissé la mairie du 15^e en deuxième page en copier-coller. Cela doit être quelque chose d'assez général que vous souhaitez maintenant mettre dans l'ensemble des arrondissements qui ne sont pas de votre majorité. Nous parlons de votre bilan dans celui-ci. Je sais que nous sortons d'une élection municipale avec une couleur de la majorité municipale inchangée depuis 25 ans. Je veux bien que nous soyons sur des sujets de gouvernement quand nous cherchons à attaquer les carences de votre bilan. En tout cas, elles sont importantes.

Il se trouve que j'ai participé, lorsque j'ai été conseiller de Paris, à la mission « Paris à 50 °C » et elle était excessivement intéressante. Celle-ci est présidée par un élu écologiste, Alexandre Florentin, avec qui j'ai travaillé main dans la main. Il a été tellement brillant qu'il a été viré par le groupe écologiste. C'est comme cela chez Les Écologistes. Soit on part chez La France Insoumise, soit quand on est compétent, on se fait virer.

À partir de là, nous avons quand même fait un certain nombre de recommandations pertinentes et votées à l'unanimité des groupes politiques après un long travail de plus de six mois. Aucune de ces recommandations, aujourd'hui, n'a été mise en œuvre. Lorsque la première canicule est arrivée dans l'arrondissement, il se trouve que j'ai proposé au maire et à Pierre Bourriaud de mettre une de ces compétences en application, de trouver des partenaires pour des salles rafraîchissantes. C'était quelque chose de très simple à faire à l'échelle de tout Paris que vous n'aviez même pas fait.

Concernant les attaques politiques que vous pouvez avoir, notamment sur la droite, je veux aussi vous dire qu'ayant été moi-même directeur de sa campagne, qui avait aussi été largement brocardée par ma famille politique sur un certain nombre de sujets d'environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet n'a pas trop de leçons à recevoir. Quant à Madame Hidalgo, qui avait présidé le C40 dans le monde entier, qui n'a pas forcément amélioré son bilan carbone sur le sujet, elle n'a pas non plus de leçons à donner sur le sujet. J'émettrai un avis défavorable à ce vœu.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que le 17^e arrondissement connaît, comme l'ensemble du territoire francilien, des épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, longs et intenses, et que les projections climatiques annoncent une multiplication des vagues de canicule dans les années à venir ;
Considérant que le 12 mai dernier plusieurs scientifiques et agences internationales ont lancé un nouvel avertissement. Un avertissement qui peine une fois encore à se faire entendre et comprendre de nos dirigeants nationaux puisque nos modes de consommation et de production, énergétiques, alimentaires et industriels actuels continuent de nous engager sur une trajectoire à +4°C de réchauffement en Europe. ;
Considérant que plusieurs décisions récentes des institutions européennes, visant à alléger ou reporter certaines dispositions du Pacte vert européen au nom de la compétitivité économique, constituent un recul préoccupant des politiques environnementales alors même que les conséquences du dérèglement climatique s'intensifient partout en Europe ;
Considérant que l'État a considérablement réduit les moyens consacrés à l'adaptation au

changement climatique et à la transition écologique, notamment en diminuant de plus de moitié le Fonds vert destiné aux collectivités territoriales (de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliard d'euros, soit une baisse de 54 %) et en réduisant de 14 % le budget de la mission « Écologie » dans la loi de finances pour 2025, compromettant ainsi la capacité des collectivités à protéger efficacement les habitantes et habitants face aux effets du dérèglement climatique ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs rendent les conditions de transport dans les réseaux franciliens particulièrement éprouvantes, voire dangereuses pour la santé, que des températures supérieures à 40 °C sont régulièrement relevées dans certaines rames et stations, que la Présidente de la Région Île-de-France a elle-même alerté sur le risque d'atteindre jusqu'à 60 °C au niveau des voies, et que cette situation met en lumière l'absence de stratégie ambitieuse d'adaptation du réseau de transports franciliens, pourtant de la responsabilité d'Île-de-France Mobilités ;

Considérant que les investissements réalisés par la Ville de Paris en matière de végétalisation, de désimperméabilisation, de création de cours Oasis, de réduction de la circulation automobile, de développement des pistes cyclables et de reconquête de l'espace public ont démontré leur efficacité en améliorant la qualité de l'air, en limitant certains îlots de chaleur urbains et en renforçant la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que la Ville de Paris a, dans l'urgence, déployé des mesures exceptionnelles afin de protéger les habitantes et les habitants face à la canicule, ouverture de salles rafraîchies, extension des horaires des parcs et piscines, renforcement des maraudes, mobilisation des services sociaux et sanitaires, adaptation des équipements municipaux et des services publics, illustrant la nécessité de renforcer durablement les politiques d'adaptation ;

Considérant que nous ne sommes pas toutes et tous égaux : les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes enceintes, les personnes à la rue étant particulièrement vulnérables aux épisodes de chaleur extrême ;

Considérant que le changement climatique est une réalité et que l'adaptation et l'atténuation ne sont pas des options mais une nécessité, pour nos concitoyen-es et les générations futures ;

Considérant qu'une réduction drastique des émissions à effet de serre est indispensable pour limiter l'intensité et la fréquence de ces événements ;

Considérant que l'adaptation au changement climatique ne peut plus être pensée comme une simple réponse d'urgence lors des épisodes extrêmes. Elle doit devenir un pilier structurant de l'action de la Ville de Paris et de la mairie du 15^e arrondissement.

Les élu-es du groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17^e émettent le vœu que la Mairie du 17^e :

- Fasse de l'adaptation au changement climatique un principe structurant de l'ensemble de ses politiques de proximité, en intégrant systématiquement cet objectif dans les projets concernant les équipements municipaux, les horaires et conditions de travail des travailleur-euses, l'espace public, les événements, les conseils de quartier et les avis qu'elle rend sur les projets de la Ville de Paris ;

- Fasse de l'adaptation des équipements municipaux de proximité une priorité de la mandature, en recensant les besoins des écoles, crèches, centres de santé, PMI, résidences seniors, équipements sportifs et culturels de l'arrondissement, en priorisant les travaux d'adaptation (brasseurs d'air, volets, protections solaires, fontaines à eau, végétalisation, thermomètres, etc.) ;

- Renforce la protection des publics les plus vulnérables lors des épisodes de canicule et d'événements climatiques extrêmes, en améliorant l'information des habitantes et habitants, en renforçant les dispositifs de veille et de solidarité avec les associations, notamment en organisant, lorsque les conditions le nécessitent, la mise à disposition de locaux municipaux en accueil ou mise à l'abri d'urgence, à l'image des dispositifs déployés dans le cadre du Plan Grand Froid ;

- Poursuive la transformation des espaces publics de l'arrondissement, en soutenant les projets de végétalisation, de désimperméabilisation, de création d'îlots de fraîcheur, d'installation de points d'eau et de développement des continuités végétales, en lien avec la Ville de Paris ;

- Ouvre systématiquement les cours Oasis de l'arrondissement au public en dehors des temps scolaires lors des épisodes de fortes chaleurs, à l'image de plusieurs autres arrondissements parisiens, afin que ces espaces de fraîcheur bénéficient à l'ensemble des habitantes et habitants, dans des conditions garantissant la sécurité des lieux et des usagers ;

- Informe l'ensemble des élu.e.s du Conseil d'arrondissement, pendant toute la durée de la crise, des informations relatives aux décisions prises par les services municipaux compétents, notamment les services déconcentrés tels que la

CASPE et les autres directions déconcentrées intervenant dans l'arrondissement, et ce sans délai dès que ces décisions sont arrêtées ;

- Fasse part, à l'issue de chaque épisode de crise majeur, d'un retour d'expérience devant le Conseil d'arrondissement afin de dresser le bilan des mesures mises en œuvre et d'identifier les améliorations permettant de renforcer la préparation et la coordination des acteurs locaux ;

- Interpelle publiquement l'État sur sa responsabilité dans l'aggravation des conséquences du

changement climatique, notamment en raison de l'insuffisance des politiques nationales d'adaptation, de la réduction des financements dédiés à la transition écologique, en particulier du Fonds vert, et appelle à un renforcement des moyens accordés aux collectivités territoriales afin de répondre à l'urgence sanitaire, sociale et climatique ;

· Demande à la Présidente de la Région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités d'élaborer et de rendre public, dans les meilleurs délais, un véritable plan d'urgence « chaleur » pour l'ensemble des transports collectifs franciliens, comprenant notamment.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, le vœu V172026034 est rejeté.

Nombre de votants : 39 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 5

Suffrages exprimés contre : 32

Abstention : 2

DÉLIBÉRATION N° 17-26-154

OBJET : V172026033 Vœu relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires du 17^e arrondissement de Paris

Présenté par l'Union de la Gauche et des Ecologistes pour le 17^e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec un vœu présenté par l'Union de la gauche et des écologistes du 17^e. La parole est à Anthony Rodrigues.

M. RODRIGUES : Monsieur le Maire, chers collègues, par ce vœu, nous souhaitons aborder un problème de santé publique majeur. Malheureusement, il ne date pas d'aujourd'hui puisque, comme la canicule, les scientifiques, les médecins et les écologistes alertent depuis plus de 10 ans sur les conséquences sanitaires du cadmium. Ce métal lourd, reconnu comme cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction est présent naturellement dans l'environnement, mais son accumulation est amplifiée par l'utilisation d'engrais phosphatés en agriculture. Ce métal se retrouve dans les cultures, puis dans divers éléments que nous consommons en grande quantité, tel que les céréales, le blé, le riz, les pommes de terre et certains légumes.

Cette exposition au cadmium peut varier selon les régions, avec des terres plus ou moins contaminées que d'autres, et dépendamment du site d'agriculture, car des études ont démontré qu'en moyenne, les aliments bio contiennent 48 % de cadmium en moins que les aliments conventionnels. Dans un rapport datant de février dernier, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) alerte sur les effets néfastes sur la santé humaine. Elle nous informe qu'en cas d'exposition prolongée, même à faible dose par voie orale, le cadmium entraîne des atteintes rénales pouvant évoluer à terme en une insuffisance rénale et une fragilité osseuse augmentant le risque d'ostéoporose et de fractures. D'autres effets indésirables sont clairement identifiés, notamment sur le neurodéveloppement et le système cardiovasculaire.

Bien que nous soyons toutes et tous exposés à cette contamination, les enfants représentent la population la plus exposée, avec 15 % des enfants de 3 à 17 ans et 36 % des moins de 3 ans qui dépassent la dose journalière tolérable. Afin d'agir rapidement, les écologistes ont proposé à l'Assemblée nationale une loi visant à réduire la teneur au cadmium dans les engrais phosphatés et elle a été adoptée. À notre échelle, nous pouvons également agir. C'est pourquoi, avec notre groupe, nous émettons le vœu que la Mairie du 17^e, en lien avec la Caisse des écoles du 17^e, établisse un état des lieux précis de l'exposition potentielle au cadmium dans les cantines scolaires de l'arrondissement. Cet état des lieux devra inclure l'identification des denrées les plus susceptibles d'en contenir, sur la base de l'étude de l'ANSES, l'évaluation de la part actuelle de produits bio pour ces denrées, ainsi que la définition d'une stratégie d'achat visant à réduire autant que possible l'exposition au cadmium. Il devra également prévoir une stratégie d'augmentation progressive de la part du bio afin d'atteindre 100 % pour chacune de ces denrées, avec une présentation régulière du suivi des actions engagées et des résultats obtenus au conseil d'administration de la caisse des écoles et aux familles.

Afin de protéger la santé de tous, et surtout des plus jeunes, de notre arrondissement, je vous invite à voter pour ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote, Benjamin Mallo.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Je trouve que ce vœu va dans le bon sens. J'ai appris beaucoup de choses à travers ce vœu. Je le voterai favorablement.

M. BOULARD : Pour la majorité, je vais répondre. Je suis président de la Caisse des écoles. La Mairie du 17^e n'a pas la compétence sur la restauration scolaire, Monsieur Rodrigues. Cela relève du comité de gestion et non pas du conseil d'administration, comme indiqué dans votre vœu. Nous partageons l'objectif de protection de la santé des enfants, mais il convient de ne pas avoir une approche simplificatrice sur la question du cadmium. Celle-ci ne dépend pas seulement du label bio, mais de la nature des sols. Vous l'avez dit, mais il est bien de le rappeler. Elle dépend également de l'origine géographique des produits et des pratiques agricoles. Les repas préparés par la Caisse des écoles, soit 10 000 repas par jour, respectent la réglementation européenne sur les contaminants. La Caisse des écoles est particulièrement mobilisée sur la qualité de ses approvisionnements à travers ses cahiers des charges.

Il faut également rappeler sans cesse que l'ANSES ne recommande pas de supprimer les aliments concernés, car ils apportent des nutriments essentiels. La bonne stratégie est de diversifier le plan alimentaire et les approvisionnements et travailler avec des fournisseurs respectant des exigences sanitaires strictes, surtout sur les produits les plus sensibles identifiés par l'ANSES. Ils sont déjà largement encadrés dans le 17^e arrondissement, puisque ce vœu concerne précisément le 17^e. Concernant les céréales du petit-déjeuner, elles ne sont pas servies. Le pain, les viennoiseries, les pâtisseries, les pâtes et le riz sont déjà 100 % bio. Les mollusques, les crustacés, les algues et les abats ne sont pas servis.

Enfin, ce sujet dépasse le cadre de la Caisse des écoles. Il s'agit d'un enjeu de santé publique qui appelle une doctrine et une campagne municipale à l'échelle de Paris, en lien avec les autorités sanitaires. Nous y serons attentifs.

Au regard de ces éléments que je viens de présenter, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu. À défaut, j'émettrai un avis défavorable. Monsieur Rodrigues, vous avez le droit de prendre la parole pour dire que vous maintenez votre vœu.

M. RODRIGUES : Je maintiens mon vœu.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que le cadmium est un métal lourd toxique classé comme cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction, dont l'exposition chronique est associée à des atteintes rénales et à un risque accru de cancers ;

Considérant que les travaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ont mis en évidence une exposition alimentaire significative de la population française au cadmium, notamment via certaines denrées courantes (céréales, pommes de terre, légumes, produits issus de sols contaminés) ;

Considérant que selon l'ANSES, 15 % des enfants de 3 à 17 ans et 36 % des moins de 3 ans ont des expositions alimentaires au cadmium dépassant la dose journalière tolérable ;

Considérant que l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi visant à réduire les risques sanitaires liés aux contaminations au cadmium dans l'alimentation, déposée par le groupe écologique et social ;

Considérant que l'analyse publiée en 2014 dans le British Journal of Nutrition démontre que la teneur en cadmium des aliments bio est en moyenne 48% inférieure à celle des aliments conventionnels ;

Considérant que les enfants constituent une population particulièrement vulnérable, en raison de leur poids corporel plus faible, de leur métabolisme et de leur phase de développement, ce qui les expose davantage aux effets toxiques du cadmium ;

Considérant que la restauration scolaire représente un levier essentiel de protection de la santé publique, en particulier pour les enfants et qu'elle doit tendre vers les standards les plus élevés en matière de qualité sanitaire des aliments ;

Considérant qu'il existe des marges de manœuvre dans les politiques d'achat public permettant de privilégier des filières agricoles et des produits présentant des teneurs plus faibles en contaminants, notamment par le choix des origines, des modes de production et des pratiques culturales.

Les élu·es du groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17^e émettent le vœu que la Mairie du 17^e, en lien avec la caisse des écoles du 17^e :

· Établisse un état des lieux précis de l'exposition potentielle au cadmium dans les cantines scolaires de l'arrondissement, incluant l'identification des denrées les plus susceptibles de contenir du cadmium, basées sur l'étude de l'ANSES, et sur la part actuelle de bio de ces denrées ;

· Définit et met en œuvre une stratégie d'achats visant à réduire l'exposition au cadmium, en ciblant les denrées les plus concernées par la pollution au cadmium

(cf étude de l'ANSES), et en adoptant une stratégie d'augmentation progressive de la part du bio pour atteindre le 100% pour chacune de ces denrées ;

· Présente régulièrement au Conseil d'administration de la caisse des écoles et aux usagers et usagères et leur famille un suivi des actions engagées et des résultats obtenus, dans une logique de transparence et d'amélioration continue de la qualité sanitaire des repas servis.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, le vœu V172026033 est rejeté.

Nombre de votants : 39 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 7

Suffrages exprimés contre : 32

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-155

OBJET : V172026035 Vœu relatif à l'intégration dans la programmation des prochaines journées de parcours et d'événements « matrimoine » dédiés aux femmes célèbres de l'arrondissement et à leurs réalisations

Présenté par l'Union de la Gauche et des Ecologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec un vœu présenté par l'Union de la gauche et des écologistes du 17^e. La parole est à Estelle Naud.

Mme NAUD : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, une des conséquences du patriarcat est l'invisibilisation des femmes dans notre société. Le fait qu'elles ne réussissent pas dans les mêmes conditions que leurs pairs masculins à concrétiser leur aspiration professionnelle et culturelle conduit à l'invisibilisation de leur présence tout au long de notre histoire dans notre culture commune. Cette invisibilisation est renforcée par l'effet Matilda, c'est-à-dire le phénomène par lequel des femmes qui réalisent des découvertes, notamment dans le domaine scientifique, voient leur travail attribué à des hommes. Cette invisibilisation se manifeste au quotidien dans l'espace public, où l'on dénombre encore trop peu d'équipements publics de proximité (parcs, jardins, infrastructures sportives ou culturelles) portant le nom de femme.

La Ville de Paris s'est fortement engagée sur ce sujet au cours des dernières années. Nous sommes passés de 6 % au début des années 2000 à environ 15 % des équipements portant le nom de femme aujourd'hui. Le 17^e arrondissement a pleinement contribué à cette démarche. Sur les 932 équipements recensés à l'échelle parisienne portant le nom de femme, 62 se situent dans le 17^e arrondissement. Les femmes valorisées dans le 17^e ont des parcours multiples et riches. Ce sont des femmes de lettres, des musiciennes, des héroïnes du mouvement social, des résistantes, des combattantes, des sportives, des journalistes et des comédiennes.

Considérant que les prochaines Journées du Patrimoine, qui se dérouleront les 19 et 20 septembre 2026, seront l'occasion de mettre à l'honneur ces femmes, notre vœu propose la création de parcours spécifiques autour des équipements portant les noms des femmes illustres, ainsi que l'organisation d'événements visant à mettre en lumière la place et les accomplissements des femmes du 17^e arrondissement et d'ailleurs. Nous souhaitons également, dans cette démarche de valorisation, que les prochaines Journées du Patrimoine de 2026 dans le 17^e arrondissement deviennent des Journées du Patrimoine et du Matrimoine.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Explication de vote pour la majorité d'arrondissement, Michel Terrioux.

M. TERRIOUX : J'ai deux remarques à vous faire. La première concerne l'engagement de Monsieur le Maire et des élus de la majorité, lors de la précédente mandature, pour féminiser l'espace public dans le 17^e arrondissement. Nous avons toujours été présents à la commission de dénomination de la Mairie de Paris et nous avons proposé nous-mêmes la féminisation de nombreuses rues, places et stations de tramway. Laurence Patrice, présidente de la commission adjointe à la Maire de Paris, m'avait chargé de transmettre ses félicitations à Geoffroy Boulard pour son engagement dans ce domaine. Elle avait invité les mairies d'arrondissement proches de sa sensibilité à en faire autant. Vous retrouvez cela dans les procès-verbaux, il n'y a aucun souci.

Je vous rappelle également que Laurence Patrice a créé des parcours de femmes dans chaque arrondissement et qu'elle avait choisi d'intituler le parcours du 17^e arrondissement « Les femmes résistantes ». Je vous invite donc à aller sur le site de la Mairie de Paris pour le découvrir. Pour ne pas être trop long, l'an dernier, Monsieur le Maire a décidé de donner le nom de la salle des mariages à Geneviève de Galard, « l'ange de Diên Biên Phu ». Elle fut conseillère déléguée du 17^e arrondissement, créant ainsi un nouvel espace mémoriel féminin dans la mairie.

La deuxième remarque concerne le fond de votre vœu et votre proposition de nouvel intitulé. Sur ce point, et non pas par analogie à certains propos que vous avez tenus tout à l'heure, je ne peux que vous suggérer de saisir votre groupe

politique au Conseil de l'Europe. C'est la seule instance susceptible de modifier l'intitulé que vous venez de donner à cet événement. La majorité d'arrondissement s'abstiendra sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci, Monsieur Terrioux. Benjamin Mallo, explication de vote.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Je confirme d'abord les propos de mon collègue, Michel Terrioux, concernant le travail réalisé au sein de la commission de dénomination de la Ville de Paris. Ce vœu ne me pose pas de problème. Je ne m'arrêterai pas sur un terme. Je le voterai.

M. BOULARD : Voulez-vous rajouter, Paul Hatte ?

M. HATTE : Je plussoie ce qu'a dit mon collègue, mais je voulais juste rajouter que la Ville de Paris avait déjà mis en place un parcours des femmes qui ont façonné Paris, appelé « Parcours Mémoires ». J'ai fait partie de cette commission pendant quelques années, cela a duré trois ans. Il n'est donc pas nécessaire de le réitérer.

M. BOULARD : Estelle Naud, il n'y a pas normalement de débats, mais je vous redonne la parole.

Mme NAUD : J'ai l'impression qu'il y a une incompréhension sur l'objet de ce vœu. Nous souhaitons laisser la possibilité de créer un parcours original afin d'apporter davantage de souplesse. Nous pouvons repartir de l'existant, mais nous souhaitons que cette démarche soit pleinement intégrée à la programmation des Journées du Patrimoine. Enfin, il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'au niveau européen. Des arrondissements voisins ont déjà choisi d'appeler leurs événements « Journées européennes du patrimoine et du patrimoine ». Vous faites ce choix de ne pas visibiliser les femmes, prenons-en acte ensemble.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Considérant l'invisibilisation persistante de la place et des accomplissements des femmes dans notre histoire et patrimoine commun en raison des difficultés systémiques freinant ces dernières dans la concrétisation de leurs aspirations professionnelles ou artistiques ainsi que de l'existence de phénomènes de dévalorisation, minimisation, voire de spoliation de leurs contributions, une mécanique connue dans le domaine scientifique sous le nom d'« effet Matilda » ;

Considérant les conséquences de cette invisibilisation dans les représentations et aspirations des jeunes filles et femmes qui intériorisent le fait de ne pas être à leur place dans certains domaines et se retrouvent dépourvues de rôles modèles ;

Considérant que cette invisibilisation se matérialise y compris dans l'espace public où les dénominations de femmes restent minoritaires dans les rues et équipements (parc et jardins, établissements scolaires, infrastructures sportives et culturelles...) de proximité ;

Considérant la démarche ambitieuse engagée par la Ville de Paris pour remédier à ce déséquilibre, dans une dynamique commune avec les arrondissements, permettant de faire passer de 6% au début des années 2000 à environ 15% aujourd'hui les dénominations, plaques ou statues dans l'espace public mettant à l'honneur un nom féminin avec 932 recensements à l'échelle de Paris dont 62 dans le seul 17e arrondissement ;

Considérant la diversité des parcours des femmes ainsi valorisées dans le 17e - femmes de lettres, musiciennes, héroïnes du mouvement social, résistantes, combattantes, sportives, journalistes, comédiennes ;

Considérant que les Journées européennes du patrimoine dont la prochaine édition se tiendra du samedi 19 au dimanche 20 septembre 2026 offre une précieuse opportunité pour mettre en lumière auprès du grand public le parcours de ces femmes illustres ;

Considérant les initiatives s'inscrivant dans cet état d'esprit déjà mises en œuvre par la Mairie du 17e à d'autres occasions, à l'instar des conférences sur les personnalités féminines du 17e organisées lors de l'édition 2026 de la Fête de la Musique.

Les élu·es du groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17e émettent le vœu au Maire du 17e que :

- L'édition 2026 des Journées du patrimoine dans l'arrondissement soit intitulée « Les Journées européennes du patrimoine et du patrimoine dans le 17e » ;*
- Qu'une attention spécifique soit portée dans le cadre de la programmation de ces Journées, en concertation avec l'écosystème associatif et culturel de l'arrondissement, à la valorisation de ces figures féminines ;*
- Que cette attention se concrétise notamment par l'organisation de parcours « patrimoines » dédiés dans l'espace public ainsi que d'événements variés destinés à tous les âges (conférences, lectures, spectacles, animations...) dans les différents quartiers du 17e mettant à l'honneur ces personnalités.*

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026035 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 7

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 32

DÉLIBÉRATION N° 17-26-156

OBJET : V172026036 Vœu relatif à la mise en place d'un dispositif de soutien psychologique et d'accompagnement des élèves du collège Chaptal

Présenté par l'Union de la Gauche et des Ecologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Sur ce vœu présenté par l'Union de la gauche et des écologistes du 17^e, la parole est à Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Ce vœu fait suite à une situation dont nous avons eu connaissance dans l'arrondissement. Depuis plusieurs mois, des familles alertent sur la situation des élèves du collège Chaptal, où sont scolarisés de nombreux enfants habitant le 17^e arrondissement. Ils sont confrontés à une professeure de mathématiques dont les méthodes sont dénoncées comme maltraitantes. Au cours de cette année scolaire, les familles ont signalé des conséquences importantes sur le bien-être des élèves : anxiété, troubles du sommeil et, surtout, de fortes angoisses à l'idée de retourner en cours, notamment en mathématiques.

L'objectif n'est absolument pas de nous substituer à l'Éducation nationale. Nous savons que cette situation relève de sa responsabilité. En revanche, il nous appartient, en tant qu'élus, de veiller à la protection des enfants de l'arrondissement. C'est pourquoi nous souhaitons que, dès la rentrée, les élèves concernés puissent bénéficier d'un accompagnement psychologique pour préserver leur santé mentale.

Ce vœu demande, dans un premier temps, que la Mairie du 17^e interpelle, comme nous l'avons déjà fait par courrier et par courriel, le Rectorat et l'Académie au sujet de cette situation, afin qu'ils mettent en place une cellule psychologique dès la rentrée. Si aucune réponse ou aucune réponse satisfaisante n'était apportée, nous demandons que la Mairie du 17^e mette en œuvre un dispositif d'urgence d'écoute et de mobilisation destiné à ces enfants.

M. BOULARD : Explication de vote, Vanessa Elkaim-Rimmer, pour la majorité d'arrondissement.

Mme ELKAIM-RIMMER : Chers collègues, le sujet évoqué dans ce vœu est sérieux. Lorsqu'il est question de la sécurité, du bien-être et de la protection des enfants, chacun ici mesure la nécessité d'une réponse rigoureuse, rapide et responsable. Mais précisément parce que ce sujet est sérieux, nous devons faire preuve de précision institutionnelle et de prudence. Le collège Chaptal n'est pas situé dans le 17^e, je vous le rappelle, il se trouve dans le 8^e arrondissement. La Ville de Paris en est la collectivité de rattachement. Les questions relatives au personnel enseignant, à leur situation administrative ou disciplinaire, relèvent du Rectorat de Paris.

La Mairie du 17^e n'est donc pas compétente pour instruire ce dossier ni pour se substituer aux autorités académiques dans l'appréciation de faits et la conception des mesures à prendre. Le Maire n'a d'ailleurs reçu aucune alerte sur le sujet mentionné. Renseignements pris auprès du Rectorat, la situation a été signalée. Dès le mois de mai dernier, elle est suivie de près par l'autorité compétente. L'enseignante mentionnée a été suspendue à titre conservatoire le temps qu'une enquête soit diligentée. Il ne serait donc pas juste de laisser penser que rien n'a été fait ni que des alertes seraient restées sans suite.

Nous comprenons l'émotion et l'inquiétude que ce type de situation puisse susciter les familles, et nous la comprenons aisément. Mais nous devons aussi veiller à respecter les procédures, les compétences de chacun et le calme nécessaire à l'établissement. Pour toutes ces raisons, la majorité ne prendra pas part au vote.

M. BOULARD : Explication de vote, Benjamin Mallo.

M. MALLO : J'ai entendu ce qui a été dit. C'est un bon vœu, car il traite d'un sujet très grave. Je pense que nous sommes tous d'accord autour de cette table. J'ai toutefois sollicité des familles dont les enfants sont scolarisés dans ce collège, sans obtenir d'informations confirmant cette situation. J'ai fait abstraction de la question de l'échelon territorial, qui n'est pas forcément le bon. Cette absence de confirmation m'embête. Je m'abstiendrai donc sur ce vote.

M. BOULARD : Dans ce type de situation, n'hésitez pas à m'écrire si vous ne parvenez pas à joindre le Rectorat. Nous avons pu l'avoir, il n'y a aucun problème. Les parents d'élèves le sollicitent également. Ce n'est toutefois pas le sujet. Il

s'agit du collège Chaptal, qui n'est d'ailleurs pas situé dans notre arrondissement. Nous ne déposons pas un vœu chaque fois que nous recevons un signalement par courriel. Sinon, nous mobiliserions en permanence le conseil d'arrondissement.

Dans ce type de situation, appelez-moi également. Je vous informerais si nous sommes saisis du même signalement et si nous avons obtenu un retour du Rectorat. En l'espèce, comme l'a expliqué Vanessa Elkaim-Rimmer, une décision a été prise. Il n'a toutefois pas été décidé de mettre en place une cellule psychologique. Cela relève du collège et non de la Mairie d'arrondissement. Celle-ci n'a pas vocation à s'y substituer. Je le dis très clairement. Nous intervenons dans un cadre très précis. Nous l'avons fait avec Sonia Hazarabedian et Vanessa Elkaim-Rimmer auprès des victimes de guerre et de sinistres, car aucune structure n'était présente pour les accompagner. Dans ce cas, c'est le rôle de la Mairie. En l'occurrence, il appartient au collège d'organiser des cellules d'écoute lorsqu'un traumatisme a été constaté chez les élèves.

Vous laissez entendre que cette situation n'a pas été prise au sérieux par le Rectorat, alors que nous avons bien obtenu les informations. Je vous demande de rester en contact très étroit avec nous. À la rentrée, la situation sera totalement assainie. Nous n'allons pas formuler un vœu à chaque fois qu'un fait divers se présente. Il y a des sujets qui doivent être traités en conseil d'arrondissement. Nous ne pouvons pas traiter tous les micro-sujets. Il s'agit d'un sujet important, mais très localisé qui, en l'espèce, n'apportait aucun élément, notamment aucune plainte de la part des familles. Une alerte a été donnée et une décision de suspension prise dans l'attente d'une enquête interne. Les choses sont assez claires. Je vous demande donc de bien vouloir retirer ce vœu au regard des éléments apportés Madame Elkaim-Rimmer.

M. KNOWLES : Je ne veux pas relancer le débat. En tant qu'ancien chef d'établissement, je peux vous dire que la mise en place de ce type de cellule relève de la responsabilité pleine et entière du chef d'établissement. Si celui-ci ne la met pas en place à la suite de la demande des familles, cela relève de sa responsabilité professionnelle vis-à-vis de sa hiérarchie. J'ai été chef d'établissement. Si une famille m'avait signalé une situation de maltraitance – je n'ai jamais été confronté à ce cas –, j'aurais mis en place une cellule d'accompagnement psychologique.

M. BOULARD : Merci. Maintenez-vous votre vœu ?

Mme OUVRET : Je suis entièrement d'accord avec ce que vous dites. Dans le vœu, il est bien précisé que je ne souhaite pas que la Mairie du 17^e se substitue au responsable et que cela interviendrait seulement dans le cas où aucune action ne serait engagée de sa part. Cela signifierait, en effet, que les enfants resteraient dans cette situation en l'absence de cellule mise en place au sein du collège. Mon vœu comporte plusieurs étapes. Je le maintiens.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que les parents d'élèves des classes de 6^e et 4^e durant l'année 2025-2026, alertent depuis de nombreux mois sur la situation du collège Chaptal, concernant une professeure de mathématique, notamment par des courriers adressés en janvier et en mai 2026, auxquels s'est ajouté un courrier des élus de l'Union de la gauche et des écologistes pour 17^e, en juin 2026 ;

Considérant les nombreux témoignages concordants de parents d'élèves, d'élèves et de personnels éducatifs faisant état de faits graves survenus au sein des classes concernées, notamment des situations d'humiliation publique, des sanctions collectives, des retenues empiétant sur le temps de pause méridienne ainsi que le ciblage répété de certains élèves, autant de pratiques susceptibles de porter atteinte à leur dignité, à leur bien-être et à leurs conditions d'apprentissage ;

Considérant les signalements relatifs à des élèves en situation de handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), faisant état de pratiques contraires aux aménagements prévus et aux principes de l'école inclusive ;

Considérant les propos écrits et recueillis auprès d'élèves témoignant d'un profond mal être, d'un sentiment de peur et d'un risque de traumatisme psychologique ;

Considérant que les témoignages des familles font état de conséquences préoccupantes sur la santé physique et mentale des élèves, notamment des troubles anxieux, des difficultés de sommeil, des maux de ventre récurrents, des pleurs, une perte de confiance en soi et une appréhension persistante des cours ;

Considérant que plusieurs familles signalent une dégradation des résultats scolaires et une altération durable du rapport des élèves aux apprentissages ;

Considérant qu'il appartient à l'institution scolaire de garantir à chaque élève un environnement d'apprentissage bienveillant, protecteur et respectueux de son intégrité physique et psychologique ;

Considérant enfin que la protection de l'enfance et la prévention des risques psychosociaux en milieu scolaire constituent une responsabilité collective et un impératif de santé publique ;

Considérant l'engagement constant de la mairie du 17^e arrondissement en faveur du bien-être, de la santé et de l'épanouissement des enfants et des jeunes de son territoire, ainsi que sa volonté régulièrement affirmée de prendre soin de l'ensemble des enfants de l'arrondissement

et de garantir des conditions favorables à leur développement, à leur réussite éducative et à leur santé mentale ;

Considérant qu'une part importante des élèves du collège Chaptal et de leurs familles résident dans le 17^e arrondissement de Paris et qu'à ce titre, leur bien-être, leur santé mentale et leurs conditions d'apprentissage constituent une préoccupation majeure pour les élu-e-s de l'arrondissement ;

Considérant l'engagement constant du 17^e arrondissement en faveur de la santé mentale, et plus particulièrement de celle des jeunes, notamment à travers les initiatives portées par la mairie et les prises de position régulières des élu-e-s sur les enjeux liés au mal-être et à l'isolement des jeunes.

Les élu-e-s du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17^e émettent le vœu au Maire du 17^e :

· D'adresser un courrier à la Rectrice de l'Académie de Paris afin de solliciter la mise en place d'un accompagnement psychologique renforcé au sein de l'établissement, notamment par l'intervention de psychologues de l'Éducation nationale, pour assurer un suivi adapté des élèves concernés ;

· Dans l'hypothèse où aucun dispositif spécifique ne serait mis en place par les services compétents, de mobiliser, dès la rentrée scolaire, un dispositif exceptionnel d'écoute, d'accompagnement et de soutien psychologique à destination des élèves du collège Chaptal affectés par les faits signalés ;

· Que ce dispositif prévoit des permanences d'écoute, des temps d'échange collectifs, une orientation facilitée vers les structures de prise en charge adaptées ainsi qu'un accompagnement spécifique des élèves présentant des signes de souffrance psychologique ou de traumatisme ;

· Que les familles soient pleinement informées des ressources disponibles sur le territoire afin de garantir un accès rapide et effectif à un soutien adapté.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, le vœu V172026036 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 5

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 34

DÉLIBÉRATION N° 17-26-157

OBJET : V172026037 Vœu relatif à la mise en place d'un mois d'éducation populaire contre les violences sexistes et sexuelles dans le 17^e arrondissement à l'occasion du 25 novembre

Présenté par l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17^e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec un vœu présenté par l'Union de la gauche et des écologistes du 17^e arrondissement. La parole est à Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Ce vœu porte sur la journée de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Elles ne sont pas des cas isolés. Elles sont produites, comme l'a dit ma collègue, d'un système patriarcal qui continue à traverser notre société. Chaque année, chaque jour en France, des femmes subissent des violences parce qu'elles sont femmes. Des femmes sont tuées parce qu'elles sont femmes. Au moins 170 féminicides ont été recensés l'année dernière. Cette année, ce sont déjà 71 femmes qui ont perdu la vie parce qu'elles étaient des femmes.

Face à cela, notre responsabilité collective de lutter contre les violences sexistes et sexuelles doit s'exercer dans toutes les sphères de la société : école, transports, travail, espace public, familles, lieux festifs et réseaux sociaux. C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui, à travers ce vœu, de faire du mois de novembre, autour de la journée du 25 novembre dédiée à cet enjeu, un véritable mois de l'éducation populaire de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le 17^e arrondissement, et de mobiliser l'ensemble des acteurs du 17^e pour cela.

Nous savons que vous avez déjà fait des choses et mis en place certains éléments à cette occasion, mais l'idée est de les renforcer et de faire résonner cette lutte plus largement dans toutes les sphères de la société, et non pas de la traiter spécifiquement à travers le sport ou un autre domaine.

Enfin, j'aimerais que le 17^e traite également ce sujet dans le cadre de ce mois de l'éducation populaire, en portant une attention toute particulière aux personnes encore plus exposées. Il s'agit des femmes en situation de handicap, des femmes racisées, des personnes LGBTQIA+, des femmes âgées et des personnes en situation de précarité, qui cumulent les discriminations et sont encore plus souvent exposées aux violences. Voici notre proposition. Nous serons bien sûr totalement à votre disposition pour la coconstruire.

M. BOULARD : Explication de vote pour la majorité, Vanessa Elkaim-Rimmer.

Mme ELKAIM-RIMMER : Chers collègues, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un sujet trop grave pour être traité à coups de slogans ou d'affichages militants. Dans le 17^e, ce sujet n'est pas ignoré. Il est suivi tout au long de l'année, avec des temps forts autour du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, mais aussi autour du 8 mars, lors des initiatives consacrées aux droits des femmes.

La Mairie du 17^e agit déjà concrètement : diffusion des dispositifs d'aide aux victimes du réseau dédié, permanence juridique, soutien aux associations spécialisées, partenariat avec l'application UMay, actions de sensibilisation, notamment dans les écoles et dans les collèges, en lien avec la DPMP ou également la MPCE. Ce sont des actions utiles, lisibles, orientées vers la prévention, l'accompagnement et la protection.

Nous ne contestons donc pas l'objectif général de prévention. Nous contestons en revanche la forme et l'esprit de ce vœu. Un mois ne protège personne, seuls les actes protègent. Créer un mois d'éducation populaire relève davantage du slogan que de l'action opérationnelle.

La Mairie d'arrondissement n'a pas vocation à devenir un laboratoire idéologique ni à intégrer dans ses politiques de proximité des concepts militants comme l'intersectionnalité ou une lecture permanente de la société sous l'angle de la guerre des sexes. Nous voulons une politique ferme contre les violences, une politique qui rassemble, protège, accompagne les victimes et responsabilise les auteurs, sans assigner les habitants à des catégories ni importer des grilles de lecture qui divisent.

Pour dissiper le moindre doute, nous rejetons avec la même clarté les mouvements néomasculinistes, qui alimentent eux aussi des représentations dangereuses et font par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la part des services compétents, notamment de la DGSI. Notre ligne est simple : lutter contre les violences sexistes et sexuelles ? La réponse est oui. Transformer la mairie d'arrondissement en tribune idéologique ? La réponse est non. Le 17^e ne sera pas un terrain d'expérimentation idéologique. Pour toutes ces raisons, la majorité votera contre.

M. BOULARD : Explication de vote, Benjamin Mallo.

M. MALLO : La majorité a réalisé un important travail au cours des précédentes mandatures. Personnellement, je ne vois pas de contradiction entre ce qui a été décrit par la majorité et ce qui a été soutenu par ma collègue Jeanne Ouvret. Cela ne me dérange pas le slogan, en plus de l'action. Pour des actions supplémentaires, je voterai favorablement ce vœu.

Mme ELKAIM-RIMMER : Je voulais simplement savoir pourquoi l'intitulé mentionne « éducation populaire ».

Mme OUVRET : « Populaire » signifie que cela s'étend à l'ensemble de l'arrondissement et s'adresse à toutes les sphères, aux établissements scolaires, aux lieux publics et à tous les habitants.

M. BOULARD : Merci pour ces échanges et ces explications.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que les violences sexistes et sexuelles constituent un phénomène systémique qui traverse l'ensemble de la société et s'inscrit dans des rapports de domination patriarcaux ;

Considérant qu'en 2024, les services de police et de gendarmerie ont enregistré environ 270 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire, dont l'immense majorité sont des femmes ;

Considérant qu'en France, les féminicides restent à un niveau extrêmement élevé, avec a minima 98 femmes tuées et bien plus en réalité en 2024 ;

Considérant qu'en 2024, 122 600 victimes de violences sexuelles ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie, soit une hausse de 7 % en un an, et que 58 % des victimes étaient mineures et plus de 85 % des victimes étaient des femmes ;

Considérant que les violences sexistes et sexuelles restent massivement sous déclarées, puisque seule une minorité de victimes porte plainte, en 2023 seulement 19 % des femmes victimes de violences physiques, verbales ou psychologiques et/ou sexuelles ont déposé une plainte, tandis que près de 86 % des affaires de violences sexuelles font l'objet d'un classement sans suite ;

Considérant que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles doit aller de l'accompagnement des victimes jusqu'aux actions de prévention, d'éducation à l'égalité, de

sensibilisation des garçons et des hommes et de remise en cause des stéréotypes de genre ;
Considérant que les femmes en situation de handicap, les femmes en situation de précarité, les femmes racisées, les femmes âgées, les personnes LGBTQIA+ sont davantage exposées aux violences et rencontrent davantage d'obstacles dans l'accès à leurs droits ;
Considérant que la mairie du 17^e a déjà engagé plusieurs actions utiles, notamment la diffusion des dispositifs d'aide aux victimes, l'organisation de permanences juridiques, la publication d'un guide d'aide aux victimes et le partenariat avec l'application UMay ;
Considérant que dans le 17^e, les politiques de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles restent encore trop souvent sectorisées et limitées, notamment à certains espaces, notamment le milieu sportif, alors même que ces violences traversent l'ensemble des sphères de la société (école, travail, espace public, famille, culture, transports, lieux festifs et numériques) ;
Considérant que les initiatives de la mairie du 17^e arrondissement demeurent ponctuelles, insuffisamment visibles dans l'ensemble des quartiers de l'arrondissement ;
Considérant que les arrondissements les plus engagés développent une communication forte et des programmations décentralisées, coconstruites avec les associations, investissant l'espace public et s'appuyant sur un réseau local structuré d'acteurs.
Les élu-e-s du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17^e émettent le vœu au Maire du 17^e :

- Mettre en place, dès novembre 2026, un mois d'éducation populaire contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles dans l'ensemble des quartiers du 17^e ;
- Construire cette programmation avec les associations féministes, les centres sociaux, les établissements scolaires, les acteurs de santé, les bailleurs, les clubs sportifs, les conseils de quartier et les services municipaux ;
- Développer des actions de sensibilisation dans les écoles, collèges, lycées, équipements sportifs, centres sociaux, marchés et espaces publics de l'arrondissement ;
- Organiser des conférences, ciné-débats, expositions, ateliers, formations et rencontres avec des associations et des professionnel·les de terrain couvrant l'ensemble des quartiers de l'arrondissement ;
- Déployer une campagne de communication visible dans l'ensemble de l'arrondissement, incluant notamment la diffusion du violentomètre et des dispositifs d'aide aux victimes ;
- Intégrer systématiquement une approche intersectionnelle prenant en compte les réalités spécifiques des femmes en situation de handicap, des femmes racisées, des personnes LGBTQIA+, des femmes âgées et des personnes en situation de précarité ;
- Développer des actions spécifiques de prévention à destination des garçons et des hommes afin de lutter contre les comportements sexistes, les mécanismes qui produisent les violences et l'idéologie masculiniste.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, le vœu V172026037 est rejeté.

Nombre de votants : 39 dont 10 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 7

Suffrages exprimés contre : 32

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-158

OBJET : V172026038 Vœu relatif au développement des sites de baignade estivale dans le 17^e

Présenté par Benjamin Mallo.

M. BOULARD : Nous achevons notre Conseil avec le vœu présenté par Benjamin Mallo.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Le sujet est beaucoup plus léger, je ne serai pas long. Monsieur le Maire, quelques jours après l'inauguration du site de baignade estivale au stade Just Fontaine, nous souhaitons, à travers ce vœu, porter la voix des habitants de tous les quartiers du 17^e arrondissement afin de soumettre une étude de faisabilité pour l'été 2027. Nous avons beaucoup parlé de budget, nous sommes donc dans le bon timing. Cette étude portera sur le déploiement de sites de baignade estivale dans chaque stade de l'arrondissement, à savoir Paul Faber, Léon Biancotto et Max Rousié, en complément de Just Fontaine, afin de couvrir l'ensemble du territoire, dans un contexte de durabilité et d'augmentation de la fréquence des périodes de forte chaleur. Je vous remercie et je vous invite à voter

favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Explication de vote pour la majorité d'arrondissement, Athénaïs de la Morandière.

Mme DE LA MORANDIÈRE : Les baignades estivales pendant l'été ont plusieurs objectifs essentiels. Elles permettent aux Parisiennes et aux Parisiens qui ne partent pas en vacances de profiter pleinement de l'été dans notre quartier. Elles offrent des activités sportives et de loisirs accessibles à tous. C'est une réponse concrète aux épisodes de fortes chaleurs qui se multiplient. Le succès rencontré par la baignade estivale au stade Just Fontaine ainsi que l'importance de sa fréquentation depuis son ouverture le 4 juillet démontre que ce dispositif répond à une véritable attente des habitants.

Il est donc tout à fait pertinent d'étudier la faisabilité de nouveaux sites sur les stades Paul Faber, Léon Biancotto et Max Rousié, afin de permettre à un public toujours plus large de bénéficier de ces espaces de baignade estivale. Cependant, la baignade estivale coûte 100 000 euros à la Mairie du 17^e, plus 10 000 euros d'investissement. La Ville de Paris ne prend en charge que 6 000 euros. Si nous souhaitons développer ces dispositifs, la Ville de Paris devra contribuer davantage, car la Mairie d'arrondissement ne serait pas en mesure d'assumer, non pas une baignade estivale, mais trois autres structures. La majorité d'arrondissement votera favorablement votre vœu.

M. BOULARD : Proposition d'amendement ? Explication de vote, Karim Ziady.

M. ZIADY : Je suis un peu surpris par la position de la Mairie d'arrondissement. En fonctionnement, les dépenses prises en charge par la Mairie d'arrondissement approchent les 100 000 euros. Sur ce montant, 45 000 euros correspondent au gardiennage. Pour la deuxième année, comme l'a rappelé Mme la Maire adjointe, des investissements de 13 000 euros en matériel sont également réalisés et pris en charge par la Mairie d'arrondissement.

En termes de ressources humaines, lorsque les sites fonctionnent, ce sont 5 maîtres-nageurs, 5 éducateurs sportifs et 12 gardiens qui interviennent en rotation. Ajouter une baignade supplémentaire reviendrait à demander à la Ville de Paris de mobiliser 100 000 euros supplémentaires, car je ne pense pas que la Mairie du 17^e dispose de ces moyens pour créer une nouvelle baignade estivale sur un autre site.

À mon avis, cela ne sera pas possible. Nous nous abstenons, car il s'agit d'un objectif ambitieux. Je ne doute pas que, lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget, nous formulerons également des propositions d'amendement afin de demander davantage d'argent pour le sport de proximité et les baignades estivales dans tous les arrondissements de Paris.

Développons les baignades estivales dans les centres sportifs. Allons-y.

M. MALLO : Pour l'amendement, je n'ai pas de problème. Par contre, Monsieur Ziady, je rappelle une chose, sauf erreur de ma part, il me semblait que dans votre programme, il y avait la création d'une nouvelle piscine à l'arrondissement qui coûtait un peu plus cher.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que le changement climatique entraîne une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des épisodes de fortes chaleurs ;

Considérant que l'accès à des espaces de rafraîchissement constitue un enjeu majeur d'adaptation de la ville au réchauffement climatique et participe à l'amélioration de la qualité de vie des habitants ;

Considérant que la Ville de Paris développe depuis plusieurs années des dispositifs de baignade et de rafraîchissement temporaires durant la période estivale, permettant à un large public de bénéficier d'espaces accessibles de détente et de lutte contre les effets de la chaleur ;

Considérant que Paris propose le dispositif de baignade estivale gratuite dans plusieurs centres sportifs dont le stade Just Fontaine pour le 17^e arrondissement ;

Considérant que le 17^e arrondissement dispose d'équipements sportifs de qualité, notamment les stades Paul Faber, Léon-Biancotto et Max-Rousié, dont certains espaces pourraient accueillir, à titre expérimental ou pérenne, des dispositifs de baignade estivale adaptés aux

contraintes techniques et de sécurité couvrant ainsi l'ensemble de l'arrondissement ;

Sur proposition de Rachel-Flore Pardo et de Benjamin Mallo, le Conseil du 17e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- *Etudie, en lien avec la mairie du 17e arrondissement, la faisabilité technique, financière (notamment la prise en charge de la participation financière par la Ville de Paris) et réglementaire de l'installation de sites de baignade estivale dans les stades Paul Faber, Léon-Biancotto et Max-Rousié pour l'été 2027 ;*
- *Mette en place une communication renforcée pour l'ouverture de nouveaux sites de baignade estivale, en lien avec la mairie du 17e arrondissement, auprès des habitants afin de garantir un accès effectif pour toutes et tous*

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, le vœu V172026038 est amendé et adopté.

Nombre de votants : 39 dont 10 pouvoirs écrits
--

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

M. BOULARD : Je vous remercie. Nous en avons terminé avec ce Conseil. Je vous souhaite un bel été. Rendez-vous fin septembre pour le prochain Conseil d'arrondissement. Merci aux équipes de la Démocratie locale et la Direction générale qui ont organisé cette séance.

La séance est levée à 22h06.